

LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

Juillet 1724.

TOME XLII.



A LUXEMBOURG,
Chez ANDRÉ CHEVALIER, Imprimeur
de Sa Majesté Imperiale & Catholi-
que, & Marchand Libraire.

M. DCC. XXIV.

*Avec Privilège de Sa Sacrée Majesté Imperiale
& Catholique, & Approbation du
Commissaire Examinateur.*

AVIS AU PUBLIC.

CE Journal continuera de paroître régulièrement au commencement de chaque mois ; les Sçavans & les curieux sont invitez de vouloir bien communiquer leurs ouvrages, tant de Littérature que de Politique, & autres pièces qui pourront interesser & être agréables au Public ; on n'aura qu'à adresser les Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier , Imprimeur de Sa Maj. Imp. & Cath. & Marchand Libraire à Luxembourg , chez qui ledit Journal s'est toujours imprimé, & où il s'imprime encore actuellement depuis son origine : on en trouve chez lui le fond qui a commencé en Juillet 1704. de même que le Supplément en 2. Volumes, qui remonte jusqu'à la Paix de Riswick. Ceux qui voudront en faire des corps complets & avoir des mois separez , peuvent s'adresser à lui comme à la source ; il leur en fera prix raisonnable.

L'on trouve aussi chez ledit Chevalier un grand assortiment de Livres, tant de ses impressions, que de tous Pais : de même que les Memoires des Sciences & des Arts de Trevoux, tant corps complets que mois separez, & differens Journaux Littéraires, Historiques & Politiques, comme Republiques des Lettres, Histoire des ouvrages des Sçavans, Histoire critique de la Republique des Lettres, l'Europe savante.

LA CLEF DU CABINET

DES

PRINCES DE L'EUROPE ,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

Juillet 1724.

A R T I C L E I.

Qui contient quelques nouvelles de Litterature , & autres Remarques curieuses , depuis le mois dernier.

Troisième suite de la Dissertation de Mr. NENY, touchant le Commerce des Pais-Bas, contre la Compagnie Hollandoise des Indes Orientales, &c.

§. 3.

Où il est démontré que les autres clauses desdits Articles V. & VI. que les Directeurs qualifient de Reglemens de limites, ne renferment rien qui soit contraire à la liberté du Commerce des Habitans des Pais-Bas Autrichiens dans les Régions éloignées, aux Lieux où ils l'ont exercé jusqu'à present, & où l'Empereur l'autorise par ses Lettres Patentes d'Ottroi.

LEs Directeurs soutiennent en troisième lieu, que les Habitans des Pais-Bas, Sujets de S. M. I. & C., sont exclus de la Navigation & du Com-

merce de tous les Etats, Citez, Rivières, & Districts compris dans l'étendue de leur Octroi, à prétexte d'un Reglement de Limites, qui seroit arrêté par une autre clause dudit Article V., que j'ai transcrite au premier Chapitre, & que je transcrirai encore ici, pour faciliter l'évidence des conclusions que je prétens en tirer : ladite clause porte, *Que les susdits Seigneurs Roi & Etats respectivement demeureront en possession, & jouiront de telles Seigneuries, Villes, Châteaux, Fortereses, Commerce & Paisés Indes Orientales & Occidentales, comme aussi au Brezil, & sur les Côtes d'Asie, d'Afrique & d'Amerique respectivement, que lesdits Seigneurs Roi & Etats respectivement tiennent & possèdent en ce, compris spécialement les Lieux & Places que les Portugais depuis l'an 1642. ont pris & occupez sur lesdits Seigneurs Etats, compris aussi les Lieux & Places qu'iceux Seigneurs Etats, ci-après sans infraction du présent Traité, viendront à conquérir & posséder.*

Les Directeurs employans les conventions arrêtées par la clause de l'Art. V. copiées ci-dessus, & par l'Art. VI., disent qu'il n'est pas permis aux Sujets du Roi d'Espagne de commercer dans les Places, Châteaux, Forts ou Loges des Compagnies, & inferent de là, qu'ils sont pareillement exclus du Négoce de tous les endroits, Lieux & Districts qui dépendent desdites Places, Châteaux, Forts, ou Loges, pour preuve de quoi, ils avancent, nommément les Directeurs de la Compagnie d'Occident, que celui qui se rend Maître d'une Place forte, devient par là Maître aussi du Plat-Pais, & des Villages qui en dépendent, lesquels doivent subir la Loi du Vainqueur, comme la Ville principale dont ils sont dépendans.

Il n'y a rien de plus facile que de refuter ce
pré-

des Princes Ec. Juillet 1724. 5

prétexte, & de faire voir l'erreur & la futilité de l'application qu'ils en font, en répondant tout court, que les stipulations faites ausdits Articles, que les Directeurs appellent Reglement de Limites, n'ont regardé du côté du Roi d'*Espagne*, que S. M. C. en sadite qualité de Roi d'*Espagne*, & ses Sujets Espagnols, comme on l'a déjà observé; & comme les termes du Traité & les possessions qui en faisoient le sujet, le mettent en évidence.

A quoi l'on ajoutera, que quand même on supposeroit que les clauses exclusives portées par lesdits Articles du Traité de *Munster*, regarderoient les Brabançons & les Flamans, aussi-bien que les Castillans, il seroit néanmoins incontestable, que les Habitans des *Pais-Bas Autrichiens* ne pourroient être censez avoir fait aucune démarche en contravention aux points arrêtez par lesdites clauses, depuis la naissance de leur Commerce dans les Régions éloignées jusqu'à présent, puisqu'il est constant de l'un côté que les vûes du Traité dans les clauses dont il s'agit, se réduit à confirmer les possessions que les Parties contractantes avoient réellement de part & d'autre, & à empêcher qu'on ne fit des entreprises de l'un ou de l'autre côté, pour troubler les Possesseurs dans leurs habitations, qu'ils auront construites à grand frais, & qu'ainsi il n'est pas permis d'étendre ces conventions à des endroits, où lesdites Puissances n'avoient nulle possession, qui leur fût propre; & qu'il est manifeste de l'autre côté, que les Sujets de l'Empereur n'ont fait aucun Commerce jusqu'à l'heure qu'il est, dans les Places, Châteaux, ou Loges desdites Compagnies, ni dans aucuns Lieux ou Districts qui en sont de véritables dépendances, & qu'ils ne prétendent pas y en faire à l'avenir, puisqu'ils se sont contentez de trafiquer dans

les endroits, dont le Commerce est commun & libre à toutes les autres Nations de l'*Europe*, auxquels Sa Majesté Imperiale borne la liberté de leur Commerce par son Oûtroi, dont lesdits Directeurs sont tellement convaincus, qu'ils n'en ont jamais osé disconvenir, lesquels endroits ne peuvent passer pour des dependances des Places, Châteaux, Forts ou Loges desdites Compagnies.

Ces Sociétés ont des Isles & Pais aux Indes, qui leur appartiennent en propriété, du Commerce desquels elles excluent toutes les autres Nations, à cause que les possessions, qu'elles y ont, sont privatives, dans lesquelles les Sujets de l'Empereur ne les ont jamais troublées, & ne les troubleront jamais dans la suite.

Elles ont en outre des Châteaux, Factoreries, & Loges au Royaume de Bengale, sur les côtes de Coromandel, sur celles d'Afrique & ailleurs, où les Anglois, les François, & d'autres Nations Européenes en ont aussi, où elles font pareillement un Commerce privatif, dans la possession duquel les Habitans des Pais-Bas Autrichiens ne les inquietent pas, c'est de quoi les Directeurs devront tomber d'accord.

Il est vrai, que les Directeurs disent, que les Sujets de l'Empereur ont trafiqué & trafiquent encore dans les Districts, qui seroient dependants de leurs Places, Châteaux & Loges, & que ce Commerce leur seroit défendu aussi-bien que celui de leursdites Places, Châteaux, & Loges; la raison en est, que comme le Commerce des Places principales appartient privativement auxdites Sociétés à l'exclusion de tous autres, il s'ensuit de-là que le Commerce de leurs dependances leur appartient aussi privativement, à cause que leur droit dans les dependances de leurs

Forts , est aussi bon & aussi efficace que celui qu'elles ont dans les Forts mêmes.

Mais il est aussi vrai , qu'ils ont fourni par ce discours l'occasion de faire voir clairement , que leur raisonnement est sophistique , & se réduit à une vraye illusion.

Car posant pour constant , que les dependances des Places , Forts , & Loges desdites Compagnies leur apartiennent en propre , comme leurs établissemens principaux , & qu'elles ont un Commerce privatif dans lesdites dependances au même titre que le negoce de leurs Places , Châteaux & Loges , leur apartient privativement , il s'ensuit de là d'une maniere concluante , que les Sujets de Sa Majesté Imperiale n'ont jamais commercé dans aucuns Districts , Havres , ou Rivieres qui sont des dependances des Places & habitations desdites Societez , puisqu'ils n'ont trafiqué jusqu'à present , & ne pretendent jamais trafiquer , que dans des endroits où les François , les Anglois & d'autres Européens commercent librement ; sans y rencontrer aucune opposition ou obstacle , soit de la part desdites Compagnies , ou de qui que ce soit , lesquels lieux consequemment ne dependent pas des Places , Forts , & Loges des Compagnies Hollandoises , & ne peuvent passer pour leurs dependances , puisqu'il est notoire , qu'elles n'y ont point de possession , qui leur soit propre , & que la liberté , qu'elles ont d'y trafiquer , est commune à routes les autres Nations avec elles. Il est donc incontestable que le procédé desdits Directeurs est inique & insoutenable , en tant qu'ils pretendent exclure les Habitans des Pais-Bas Sujets de l'Empereur du Commerce desdits Districts & Lieux libres , où les Compagnies des Provinces-Unies n'ont point de

pos.

possession, qui leur appartienne en propre. Il ne faut que cette seule raison pour détruire toutes les conclusions que Mrs. les Directeurs tirent dans tous les Memoires d'une prétendue possession, qui n'est que desultoire, & commune, avec lesdites Compagnies à tous ceux qui se présentent pour trafiquer dans desdits Lieux libres.

§ 4.

Où l'on établit, que l'argument, que les Directeurs tirent de la clause finale de l'art. 5. du Traité de Munster, ne conclut rien à leur faveur.

IL fut arrêté & stipulé par la dernière clause du V. Art. du Traité de Munster, que les Espagnols reniendroient leur Navigation *en telle maniere* qu'ils la tenoient pour lors *aux Indes Orientales*, sans pouvoir s'étendre plus avant, & que même les Habitans des Pais-Bas unis *s'abstiendroient de la frequentation des Places, que les Castillans avoient aux Indes Orientales.*

Les Directeurs concluent de cette clause, que les Brabançons, les Flamands, & les autres Sujets de S. M. aux Pais-Bas doivent demeurer exclus du Commerce des Indes Orientales dans toute leur étendue, mais à tort, car outre que la dite clause n'alloit qu'à empêcher, que les Espagnols ne fissent des conquêtes sur les Portugais aux Indes Orientales, comme on l'a observé & prouvé ailleurs, la teneur du texte fait voir manifestement, que l'exclusion y arrêtée est bornée du côté de S. M. C. aux seuls Espagnols, & que Philippe IV. n'y a traité que comme Roi d'Espagne, & par raport aux possessions qu'il
avoit

avoit en cette qualité aux Indes : Cette vérité est si évidente, qu'elle saute aux yeux ; il est donc certain qu'on ne peut étendre cette exclusion aux Etats, que ledit Prince possédoit pour lors à titre de Duc de Brabant, & de Comte de Flandres, ni aux Habitans desdits Pais-Bas, qui sont aujourd'hui Sujets de l'Empereur, & qu'ainsi la prétention des Directeurs est une nouveauté inventée par eux contre la teneur expresse du Traité.

C'est de quoi l'Octroi accordé par le feu Roi le 7. Juin 1698. & les circonstances qui l'ont accompagné, même du côté de Messieurs les Etats, fournissent encore une preuve convaincante.

Cet Octroi donné par Charles II. autorise les Sujets aux Pais-Bas de naviger & de trafiquer aux Indes Orientales & sur les Côtes d'Afrique ; & quoique les Conditions de cette concession Royale fussent imprimées, & rendues publiques pour lors, néanmoins, ni les Etats Generaux, ni les Directeurs desdites Sociétés n'ont soutenu ni de près, ni de loin en ce tems là, que le Commerce de la Compagnie ; que ledit Prince avoit résolu d'établir ; seroit contraire au Traité de Munster, ou au droit des Gens, nonobstant la jalousie & l'ombrage qu'ils en avoient conçu, comme si le Commerce autorisé par ledit Octroi pouvoit devenir préjudiciable au leur, comme en fait foi l'Edit prohibitif émané de la part de Messieurs les Etats le 11. Août 1698. par lequel ils défendent à leurs Sujets, de quelque condition ou caractère qu'ils puissent être, d'avoir part au Commerce des Indes dans des Compagnies étrangères, ou de s'engager à servir à bord de leurs Vaisseaux, à quoi se réduit.

duit toute l'opposition formée de leur côté pour lors, sans qu'ils ayent fait aucune remontrance à Madrid ou à Bruxelles pour faire échoüer ladite entreprise, à quelque titre ou pretexte que ce puisse être, de sorte qu'il est constant que Messieurs les Etats étoient persuadés en ce tems-là, que ledit Octroi n'étoit pas contraire au Traité, & que de leur côté ils n'avoient rien à opposer à son exécution, quoiqu'il fût notoire, que Charles II. possédoit pour lors l'Espagne, les Indes, & les Pais-Bas, comme heritier immédiat de Philippe IV. qui avoit fait & arrêté le Traité de Munster avec les Provinces-Unies.

D'où il faut conclure, que les Directeurs desdites deux Compagnies, de même que Messieurs les Etats leurs Souverains étoient persuadés en 1698. qu'il n'y avoit point de Traité, qui empêchât les Habitans des Pais-Bas Espagnols de naviger & de trafiquer dans toutes les Places & Lieux libres des Indes Orientales & de l'Afrique, c'est-à-dire, dans tous les endroits, où les autres Nations de l'Europe commerçoient librement pour lors ; car s'ils s'étoient imaginés, qu'il y avoit eu quelque Traité, qui leur fût favorable à cet égard, il ne faut pas douter, qu'ils n'eussent fait valoir la pretention, qu'ils forment aujourd'hui contre S. M. qui ne possède rien aux Indes, & qui n'y demande qu'une liberté, qui est commune à tous les autres Princes de l'Europe.

Laquelle pretention, toute chimérique qu'elle est, auroit pû être soutenuë avec plus de vraisemblance de fondement contre Charles II. que contre S. M. I. puisque le premier jouissoit de tous les avantages qui pouvoient lui rendre moins sensible la pretenduë exclusion des Habitans de ses Pais-Bas du Commerce des Indes, au lieu
que

des Princes Ec. Juillet 1724. 11

que l'Empereur en demeure entierement privé ,
& qu'ils sont passés sous une autre domination ,
même par un effet du concours des Etats Gene-
raux. *La suite le mois suivant.*

II. Voici le plan de l'Académie que le Czar
vient d'établir à *Petersbourg* en faveur des Scien-
ces & belles Lettres , & que nous promîmes dans
notre dernier Journal.

1. Elle sera composée de 12. Membres, d'un
Secrétaire & Bibliothécaire , de 4. Interprètes,
& 12. Eleves.

2. Les Sciences qu'on traitera dans l'Acade-
mie, seront distribuées en trois Classes, dont la
premiere s'appliquera à toutes les parties de Ma-
thématiques, la seconde à la Phisique, & la troi-
sième aux belles Lettres.

3. Chacun étendra ses recherches sur les Scien-
ces connues, & tâchera de perfectionner & aug-
menter celle à laquelle il s'est adonné en particu-
lier. Tous les Membres examineront les décou-
vertes qui pourront leur être proposées, tant par
l'ordre du Czar, qu'à la sollicitation de quel-
que sçavant, & ils déclareront sincerement si
elles sont nouvelles, utiles & veritablement telles
qu'on les veut faire passer. Ils tireront des Ex-
traits des Livres publics en *Russie*, & dans les
Païs Etrangers, qu'ils jugeront avantageux aux
Sciences & belles Lettres; & ils les remettront
entre les mains du Secrétaire avec les observa-
tions qu'ils auront faites sur cette matiere.

4. Et afin que chacun puisse profiter des lu-
mieres & des remarques de ses Collegues, & vé-
rifier en presence de l'Academie les experiences
qu'il a faite en particulier, tous les Membres se-

ront

ront obligez de s'assembler une fois par an en public.

5. Comme par cet établissement l'Empereur n'a pas seulement en vûë de favoriser l'Academie des Sciences, mais aussi de procurer une fondation utile à la Nation, S. M. veut que chaque Academicien écrive un système de la Science dont il fait profession, & donne une leçon publique par jour. Il leur sera permis de donner aussi des leçons particulieres à leur profit.

6. Pour remplir à l'avenir les Places qui viendront à vaquer, chaque Membre aura sous sa direction un Eleve qui aura déjà une bonne teinture des Sciences, & qui sera pourvû d'une pension suffisante pour sa subsistance: & s'il fait quelques progres dans la Science à laquelle il se fera apliqué, il succedera à celui qui l'aura instruit.

7. En reconnoissance de cette faveur, les Eleves seront obligez d'enseigner les premiers éléments à la jeunesse, & de la former d'une maniere qu'elle puisse avec le tems mettre en usage les leçons des Academiciens.

8. Ce Corps ne dépendra que du Czar qui l'a pris sous sa protection particuliere; & ceux qui le composent ne pourront sans le consentement du Président, être citez devant aucun Tribunal de Justice que celui de l'Academie.

9. La Bibliothèque, la Chambre des Machines, le Cabinet d'Anatomie & des Médailles seront à leur disposition; & on leur fournira l'argent nécessaire pour les expériences qu'ils feront obligez de faire, tant particulieres que publiques.

10. Chaque Membre touchera ses appointemens une année d'avance du fond de l'Academie: ils auront Maison & Bois francs, & ceux qui viendront de dehors, seront remboursez des frais de leur voyage.

des Princes &c. Juillet 1724. 13

II. On ne pourra faire aucune Loi dans l'Academie, sans le consentement de tout le Corps, &c.

III. Le mot de l'Enigme du mois dernier est les *Paniers des Dames* ou les *Cercles*, dont elles se servent à present, & dont la mode est nouvellement inventée.

E N I G M E.

L On diroit à voir ma figure,
Que celui qui me fit me voulût faire au tour :
Je suis d'une immense structure,
Et si je fus faite en un jour :
On me déchire & l'on m'outrage ;
Mais pour le mal je rends le bien :
On me divise, on me partage ,
Et de mon tout je ne perds rien.
Sans être jamais criminelle
Je cause chaque jour entre les Potentats ,
Quelque dangereuse querelle.
Tous les Princes sans moi se verroient sans Etats.
Ma substance est la nourriture
Du grand nombre de mes enfans.
Et malgré mes efforts, souvent par leurs murmures
Ils meritent peu mes presens ;
Il semble aussi qu'après leur vie,
Quoi qu'incapable de courroux,
Je les traite en dure ennemie,
Puis qu'indifferemment, je les devore tous.

IV. On imprime actuellement à *Leipsich* chez David Averbach la belle & curieuse Histoire de l'Architecture de feu Mr. Jean Bernard Fischer d'Erlachen, premier Architecte de S. M. I., décédé l'année

l'année dernière. C'est au goût & au sentiment de tous les connoisseurs, un Ouvrage incomparable, tant pour sa beauté, son utilité, & sa science dans l'Architecture, que pour la connoissance de l'Histoire, de l'antiquité, & l'explication des anciens Auteurs.

Cet Ouvrage sera orné de 93. planches gravées par les plus habiles Maîtres, avec des explications en François & en Allemand : Mr. d'Erlachen ayant dépensé plus de dix mille Gouldes argent d'Empire pour cela. On y voit représenté les principaux Bâtimens, tant des Anciens, dont il ne nous reste que la description telle qu'on la trouve dans les anciens Auteurs, que ceux de nôtre tems. On y trouve aussi plusieurs autres Bâtimens dessinez, & bâtis par l'Auteur lui-même, & des vases tant anciens que modernes.

L'Ouvrage entier est divisé en cinq Livres.1

Le premier traite des Bâtimens des Juifs, des Egyptiens, des Syriens, des Perles, & des Grecs.

Le second traite des Bâtimens des Romains.

Le troisième, des Bâtimens encore subsistans des Arabes, des Turcs, des Perles, des Siamois, des Chinois, & des Japonois.

Le quatrième, des Bâtimens inventez par l'Auteur.

Le cinquième, des Vases des Egyptiens, des Grecs, des Romains & de quelques modernes, particulièrement de ceux inventez par l'Auteur.

Ce Livre dont on n'avoit ci-devant imprimé que 160. exemplaires, a été si fort recherché & estimé, qu'on espere de faire plaisir aux curieux, en réimprimant encore un petit nombre d'exemplaires par souscription ; principalement puis qu'on veut donner l'Ouvrage à ceux qui auront sous-

crit

des Princes Ec. Juillet 1724. 15

est à 20. Gouldes argent d'Empire ; au lieu qu'on ne l'a pû avoir auparavant que pour 40.

Les Souscripteurs payeront en souscrivant dix Gouldes argent d'Empire, & pareille somme en retirant l'exemplaire qu'on promet délivrer franc de port pendant le mois d'Octobre de l'année courante 1724.

On peut s'adresser en ce Pais pour avoir des souscriptions à André Chevalier, Marchand Libraire à *Luxembourg*, chez lequel on trouve le projet de cet Ouvrage.

On reçoit les souscriptions jusqu'au mois de Juillet inclusivement, passé lequel tems personne n'y fera plus admis.

A R T I C L E II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ESPAGNE, & en PORTUGAL, depuis le mois dernier.

I. *E* *Espagne. Madrid.* La réforme des Troupes ne se fera pas dans ce Royaume, qu'on ne voye quel succès aura le Congrès de *Cambray*. On en reçoit souvent des Exprés ; cependant les affaires vont fort lentement, & ne paroissent pas avancer beaucoup ; les mêmes difficultez, tant pour la Succession des Etats d'*Italie*, que pour la restitution de *Gibraltar*, subsistans toujours. Le Maréchal de Tessé, Ministre de *France*, continué ici ses negociations. On ne sçait pas encore quand il prendra le caractère d'Ambassadeur de cette Couronne, ni quand il fera son Entrée publique. Mr. Vander Meer, Ambassadeur de *L. H. P.* les Etats Generaux, est arrivé ; mais S. Exc.
se

se tient *incognito* hors la Ville, en attendant qu'on lui ait préparé un logement convenable. Le Chevalier Bragadin se dispose à partir pour retourner à *Venise*, d'où il doit revenir peu de tems après avec le Chevalier Cornaro, tous deux revêtus du caractère d'Ambassadeurs Extraordinaires de la Republique, pour complimenter le nouveau Prince Regnant sur son avènement à la Couronne. Des Députés de toutes les Provinces du Royaume se rendent journellement ici pour s'acquitter de ce devoir. Le 16. Avril ceux de la Province de *Guipuscoa* furent admis à l'Audience, étant conduits par le Comte de Salvaterra, Grand d'*Espagne*; le 18. la même cérémonie se fit pour le Comte d'Altamira, & Don Sancho Manuel de Villa-Nueva, Députés de la Ville de Seville; le 25. pour ceux de l'Université de *Valladolid*, & le 22. pour ceux d'*Alcala*.

II. Le 19. la Cour partit pour *Aranjuez* où elle restera jusqu'à la Fête du St. Sacrement. Le 20. l'Infant Don Carlos alla coucher à l'*Escorial*, d'où il se rendit le 21. au Château de St. *Ildefonso*, pour y rendre visite au Prince son Pere, & le 29. il revint à *Aranjuez*. Le Conseil de Cabinet est resté ici pour vaquer aux affaires pendant l'absence de la Cour; mais tous les soirs on envoie un Memoire des dépêches qui ont été dressées pour les faire passer à la signature; & c'est Mr. Orendain Secrétaire d'Etat qui a suivi seul le Prince Regnant à *Aranjuez*, qui a soin d'en faire faire les expéditions. Outre la quantité d'Emplois tant civils que militaires dont on a déjà disposé, depuis l'abdication de la Couronne en faveur du Prince Regnant, & dont nous avons fait mention dans nos Memoires précédens, voici encore une liste assez raisonnable

nable de ceux qui viennent d'être remplis tout recenment. Il semble que ce Prince avant sa retraite ait affecté d'en laisser un si grand nombre vacant pour signaler l'avenement au Trône du Prince son Fils, par la distribution de tant de graces. Le Gouvernement d'*Agusa* a été donné au Lieutenant Colonel Dom Philippe de Neunheuser; celui de *Morelaja* à Dom Guillaume Claude Guzman; celui de l'Isle de *Cuba* & de *St. Christophe* en *Amerique*, au Colonel Denis Martin de la Vega; celui d'*Ayemont* à Dom Ferdinand de Fabariego premier Lieutenant des Gardes Espagnoles, avec un Brevet de Colonel; le Generalat des Galeres à Dom Joseph de Los Rios; le Gouvernement de *Belver* dans l'Isle de *Majorque* à Dom Lucas Ratto; la Majorité de *Cintad-Rodrigo* à Dom Joseph Mareto; le Regiment de Cavalerie de *St. Jaques* à Dom Eustache de Vieuville, & celui de *Salamanque* à Dom Placide Sangro; Dom François Grica à été fait Fiscal du Conseil de la *Croisade*, & Dom Diego de la Vega ci-devant Doyen de la Chancellerie de *Valladolid*, Fiscal des Prisons de la Cour. Le Marquis de Ferra qui a été fait l'un des Majordômes de la Princesse Regnante, conserve sa Charge de Directeur des Monnoyes. Le Prince Regnant a aussi disposé de cinq Cordons bleus de l'Ordre du *St. Esprit*, que le Roi de France lui a nouvellement envoyés, en faveur du Duc d'Arcos, du Marquis de Ste. Croix, du Comte d'Altamira, du Duc de St. Pierre, & du Comte de Saint Estevan. Le Comte de Priego étant mort depuis peu, sa Grandesse passe à sa petite-fille la Comtesse de Priego, & en consideration des services que cette illustre Maison, & celle de Dom Alexandre Lanti de la Roïere,

Pere de cette Dame ont rendu à la Couronne ; le jeune Prince Regnant lui a en même-tems accordé le titre de Duchesse de *Santo Gemini*.

III. Mr. Vander Meer a fait notifier son arrivée à Mr. Orendain Secrétaire d'Etat, & le Colonel Stanhope Ambassadeur de la *Grande-Bretagne* a reçu de nouvelles Lettres de créance du Roi son Maître, qu'il a dû présenter au nouveau Prince Regnant. Il se tient de frequents conferences sur les nouvelles demandes que ce Ministre a faites de la part de S. M. Brit touchant l'exécution de ce qui a été réglé depuis la paix d'*Utrecht*. Le Marechal de Tessé a suivi la Cour à *Aranjuez*, & on croit que ses negociations roulent sur les moyens d'unir encore plus étroitement les Couronnes de *France* & d'*Espagne*. On assure que le Marquis de Monteleon a négocié une affaire en *Hollande* pendant le séjour qu'il y a fait, qui fait beaucoup de plaisir au Clergé de ce Royaume ; c'est d'avoir obtenu des Etats Généraux qu'il y ait à l'avenir un grand Vicaire pour veiller sur les Eglises Catholiques Romaines qui y sont tolerées ; & le Nonce du Pape a, dit-on, déjà remercié le Prince Regnant de la protection qu'il a bien voulu leur accorder. Don Felix de Bernice Archidiacre de *Ronda* vient d'être tout recemment pourvu de l'Evêché des *Canaries* ; Dom Antoine Alvarez de Guenones, de l'Archevêché de *Sancta-Fé* aux *Indes Occidentales*, & Dom François Mandigana de celui de *St. Domingue*. Dom Jean de Camargo Inquisiteur General s'étant démis de son Evêché de *Pampelune*, le Prince Ragnant lui a assigné une pension de 12000. Ducats à prendre sur les effets de la Croisade, & sur d'autres Benefices, outre les revenus de la Charge d'Inquisiteur Gene-

des Princes Ec. Juillet 1724. 19

ral, & l'Evêché de *Pampelune* a été donné à Dom André de Muvillo Chanoine de *Toledo*.

IV. On va augmenter la Maison de l'Infant Don Carlos, & les Officiers Italiens qui étoient au service du Prince son Pere, passent à celui de ce jeune Prince. Celle de la Princesse sa future Epouse doit aussi être considérablement grossie, & sur le même pied que celle de la Princesse Regnante sa belle Sœur. Le 2. Mai les six Compagnies des Gardes Espagnoles qui sont revenues de *Catalogne* sous le Commandement de Don Pedro de Caltra de Figuera, passerent en revûe près d'*Aranjuez*, & la Cour parut fort satisfaite du bon état où elle les trouva. On parle à présent d'augmenter les Troupes au lieu de les réformer, & on travaille dans presque tous les Ports de la Monarchie, à la construction de plusieurs Vaisseaux de Guerre & Fregates. Le 12. l'Infant Don Ferdinand revint à *Madrid*, le 14. il fut suivi de l'Infant Don Philippe, & le 16. ces Princes allerent à *St. Ildefonse*, voir le ci-devant Prince Regnant leur Pere, qui a été fort incommodé d'une humeur au genou.

V. *Cadix*. Les 5. Vaisseaux de Guerre Hollandois commandez par le Contre-Amiral Godin. remirent à la voile le 20. Avril dernier, pour aller croiser sur les Corsaires de *Barbarie*, & on a depuis appris par la voye de *Gibraltar* que cette Escadre avoit parti à la hauteur d'*Alger*. On a reçu la confirmation que les derniers Gallions partis de *Cadix*, arriverent heureusement à *Cartagene* le 18. Février. On attend de jour en jour le retour de la Flotte de *Vera-Cruz*. On n'apprend rien de nouveau de *Ceuta*, les Mores se tenans tranquilles en ce Pais.

VI. *Barbarie. Alger*. Voici quelques particula

ritez que l'on avoit ignorées, du massacre du Bey de cette Republique, & de l'élection de son Successeur, dont nous fîmes mention le mois dernier.

LE 18. Mars sur les 9. heures du matin, le Bey étant allé avec ses Gardes à pied sur le bord de la Mer, pour visiter quelques nouveaux Ouvrages qu'on avoit fait au Môle, y resta environ une heure; & étant ensuite revenu, un Soldat lui tira deux coups de Pistolet, dont il tomba mort sous une des portes de la Ville; un autre monta d'abord sur son Corps, & lui donna divers coups de Sabre, en sorte qu'il eut la tête à demi tranchée. Tous les autres soulevez, qui avoient accrus au nombre d'environ 200., allerent aussi-tôt au Palais pour le piller; à leur aproche, les Gardes qui y étoient restez au nombre de 15. avec quelques Officiers, en fermerent la porte, & tirerent sur les mutins, dont il y eut quelques-uns de tuez & de blessez; mais lesdits Gardes craignans que le nombre des soulevez n'augmentât, prirent la ferme resolution de faire une sortie sur eux, ce qui fut exécuté avec tant de courage, qu'ils furent mis en fuite & dissipéz. Les mêmes Gardes reçurent en même-temps quelques Troupes de renfort de la Campagne, après quoi ils proclamerent l'Officier qui les commandoit pour nouveau Bey. Ce dernier donna aussi-tôt ses ordres pour arrêter les principaux Auteurs du massacre de son Prédecesseur; qui furent pris & mis à mort sans autre forme de Procès, & on en arrête encore tous les jours, qui vont être châtiez comme ils le meritent. Ainsi le nouveau Bey a déjà rétabli la tranquillité dans cette Ville; mais il n'en est pas de même à la Campagne, où les mécontents commettent de grands désordres

des Princes &c. Juillet 1724. 21

sordres, & employent le fer & le feu contre ceux qui leur résistent. La plus grande partie des Corsaires qui étoient en Mer, sont rentrez dans le Port de cette Ville, & il n'en paroît presque plus sur les Côtes d'Espagne & de Portugal.

VII. *Portugal. Lisbonne.* Le 19. Avril la Flotte destinée pour *Rio de Jennero*, descendit le *Tage*, & le 22. elle mit à la voile avec un vent favorable, consistant en 36. Bâtimens, y compris deux Vaisseaux qui vont à la *Baye de tous les Saints*, 3. autres à *Angola* & à *Marinhao*, & 1. à *Goa*, sous l'escorte du Vaisseau de Guerre la *Mere de Dieu*, monté de 70. pièces de Canon. Il n'y a pas d'apparence qu'on envoie cette année aucune Flotte à la *Baye de tous les Saints*, & à *Fernambuc*, parce qu'au départ de la dernière qui est revenuë, il y restoit à vendre beaucoup de Marchandises d'*Europe*. La Compagnie nouvellement érigée à *Lisbonne*, pour l'île de *Corisco*, travaille à faire réussir son Commerce, & a déjà acheté quelques Bâtimens, qui vont être chargés pour ce Pais-là.

VIII. Le Roi a disposé de la Viceroyauté de *Goa*, vacante par la mort de Don Francisco Sampaio Mello, en faveur de Don Jean de Saldenha, & S. M. a envoyé ordre à l'Evêque de cette Ville, de prendre provisionnellement l'administration du Gouvernement, en attendant que le nouveau Viceroy soit arrivé. On a ordonné ici, pour prévenir la maladie contagieuse, à tous les Vaisseaux de quelque Nation qu'ils soient, & de quelque Pais qu'ils puissent venir, de rester au dessous du Lazaret près du Fort de *Boulyn*, jusqu'à ce qu'ils soient visités par les Medecins & Chirurgiens; & les Vaisseaux de Guerre, sans aucune exception,

ne pourront plus à l'avenir monter plus haut le *Tage*, qu'ils n'en ayent auparavant obtenu la permission, & qu'ils n'ayent fourni une déclaration de l'état de leurs équipages, & d'où ils viennent. On a envoyé ordre au Cardinal Pereyra, qui étoit en chemin pour revenir ici, de retourner à *Rome*, & le Cardinal d'Acunha est parti pour aller assister au Conclave.

A R T I C L E III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE, depuis le mois dernier.

I. **R**ome. La forte brigue qui vouloit élever au Pontificat le Cardinal Olivieri, s'est dissipée, ou du moins ne peut plus faire que des efforts impuissans, depuis qu'on a découvert son manège en faveur de cette Eminence. Ce sont à présent les Cardinaux Paulucci, Pamphilio, Gozzadini, & Piazza, qui paroissent alternativement sur la scène, & qui emportent le plus de voix dans les Scrutins qui se continuent régulièrement deux fois par jour; mais avec des ménagemens si bien compassés, qu'il ne s'en trouve jamais assez pour que l'Élection soit régulière. La faction des Albani est toujours nombreuse, cependant on croit qu'elle ne réussira pas dans ses projets, ayant en tête celle des Cardinaux zelez, parmi lesquels on voit le Cardinal Alberoni, qui est beaucoup plus puissante, & qui lui est absolument opposée. Le Cardinal de Rohan sort & rentre souvent dans le Conclave, sous prétexte d'une indisposition, & toutes ces allées & venues ne sont, dit-on, pas sans mystère. Voici le discours que cette Em.

des Princes &c. Juillet 1724. 23
a fait au Sacré College le jour qu'elle entra au
Conclaye.

MESSIEURS,

L n'y a que trois ans que paroissant pour la première fois dans cette auguste Assemblée ; j'eus l'honneur d'exposer à vos Eminences la sensible douleur dont le Roi mon Maître, & la France entiere étoient penetrez, à l'occasion de la perte d'un des plus Grands & des plus Saints Peres qui ayent gouverné l'Eglise.

Cette douleur se renouvelle aujourd'hui par la mort d'Innocent XIII., de glorieuse memoire. Sa Majesté le regrette infiniment, Messieurs ; il étoit plein de sagesse, de justice & de moderation ; son courage repondoit à sa Naissance, & les derniers momens de sa vie oat marqué la délicatesse de sa conscience, & la solidité de sa pieté.

Il aimoit le Roi mon Maître, & il en étoit aimé ; aussi S. M. partage-t-Elle bien sincerement vôtre commune affliction. Elle m'a chargé de vous en assurer ; Elle vous en assure Elle-même par la Lettre que j'ai l'honneur de vous rendre. Vous y verrez en même-tems, que dans cette triste conjoncture, Elle met toute sa confiance dans vos Eminences.

Dieu a choisi & placé au milieu de vous celui qui doit essuyer les pleurs des Fideles, & consoler l'Eglise. Le Ciel & la Terre reconnoîtront le Pontife que l'accord de vos suffrages aura désigné ; c'est à vous à le manifester, & le Roi persuadé que vôtre unique objet est le bien general de toute la Catholicité, s'attend que vous donnerez bien-tôt à l'Eglise un Pape qui soit véritablement le Pere commun des Fideles, & qui par l'excellence de ses vertus

vertus, par la sagesse de ses conseils, & par la pureté de son zele, nous fasse voir ces jours tant desirés, où doivent regner ensemble la justice, la vérité & la paix; & c'est dans ces vûes qu'il s'unit avec joye à l'Empereur, au Roi d'Espagne, & à tous les Rois, Princes & Etats Catholiques, pour appuyer vos saintes dispositions, par tout le pouvoir que Dieu a mis entre ses mains.

Telles sont mes instructions, Messieurs. Qu'il est heureux pour moi d'exécuter des ordres si Chrétiens, & si conformes à mon caractère, & à la Pourpre dont je suis revêtu. Ainsi, éloigné de tout esprit de partialité, sans aucun mouvement d'émulation, de soupçon ou de jalousie, présumant le bien, ne pensant point le mal, je m'attacherai à vous faire connoître par mes discours, par mes démarches, & par tous les moyens que peuvent inspirer l'honneur, la Religion & la conscience, que je ne desire rien tant que de suivre, entretenir & respecter l'union de vos esprits & de vos cœurs.

II. Le 24. Avril le Comte de Caunitz, Ambassadeur Extraordinaire de l'Empereur, arriva à Rome, & fut reçu hors la Porte *Flaminia* par les Carosses du Cardinal de Cinfuegos, à l'Hôtel duquel il alla mettre pied à terre. Le lendemain Son Excellence fit notifier son arrivée au Sacré College par le Chevalier Vitteleschi son Maître de Chambre, & le 30. s'étant rendu en grande ceremonie au Palais *Vatican* avec un Cortège de plus de 200. Carosses, tant des Ministres étrangers que de la Noblesse Romaine, elle fut conduite par le Prince Chigi au Parloir du Conclave, où elle remit ses Lettres de créances aux Cardinaux Paulucci, Piazza, & Altieri, qui ce jour-là étoient les trois Chefs des Ordres.

Ordres. Ce Ministre leur fit en même-tems un Discours en Latin fort éloquent, par lequel il representoit au Sacré College le desir ardent de l'Empereur son Maître, qu'on en vint bientôt à l'Election d'un digne Pape, qui fût le Pere commun de tous les Chrétiens; le Cardinal Paulucci y répondit en termes très-obligeans, & les Cardinaux vinrent ensuite à la même fenêtre, complimenter S. Exc. sur son heureuse arrivée: après quoi elle se retira, & fut reconduite au Palais du Cardinal de Cinsuegos avec le même Cortège, où l'on avoit servi une table de 40. couverts pour la Noblesse qui l'avoit accompagné. Les Cardinaux Czaki Hongrois & Cusani, Evêque de *Parvie*, sont arrivez ici, & le premier Mai le Conclave étoit composé de 51. Cardinaux, on n'attendoit plus que les Cardinaux Portugais & Espagnols, dont la lenteur n'intrigue pas peu le Cardinal Acquaviva, qui a recommandé par écrit aux Ministres Espagnols qui sont à *Livorne* & à *Genes*, de lui donner avis par un Exprés de leur arrivée à la vûe de l'un ou l'autre de ces Ports, dès que les Galeres sur lesquelles ils se sont embarquez à *Alicante* y auront paru. Le Ministre de *Parme* tient un Courier du Cabinet tout prêt pour porter avis au Duc son Maître de l'Election d'un nouveau Pape, dès qu'elle sera faite.

III. Il n'y a pas encore d'apparence que l'Election se fasse si-tôt, à cause des différentes factions qui se sont formées, & qui sont toutes opposées les unes aux autres. Si elles ont paru vouloir se joindre, cela ne fut, dit-on, fait que pour tâcher de découvrir reciproquement le but qu'elles avoient; & ce qu'il y a de certain, est qu'elles sont encore actuellement divisées, & fort éloignées de se réunir. Le Cardieal Albani Camerlingue

mérlingue ayant fait appeler au Parloir du Conclave Mr. Bolognetti Président de l'Hôtel des Monnoyes, lui a ordonné de faire fraper 6000. écus au coin du Siège vacant; & les Cardinaux se sont fait apporter leurs habillemens d'Été, ce qui fait présumer qu'ils n'ont pas résolu de finir si-tôt. Le Duc de Sangro Carraccioli a aussi fait fondre environ 80. livres d'or, pour en faire faire des Médailles, qui doivent être jetées au peuple le jour de l'Élection. Le Comte de Lagnasco, Envoyé du Roi de Pologne, est attendu ici; le Prince de Rossano Borghese doit aussi y revenir de Venise avec la Princesse son Epouse, & le Baron de Schaden y arriva le 4. Mai, pour y relever le Chevalier Bely Spinola, Ambassadeur de Malthe. Le Pere Adolphe de St. George, Allemand de Nation, & Recteur du Collège de Vienne, a été élu General des Peres que l'on nomme de l'Ecole Pie, dans un Chapitre de cet Ordre, qui s'est tenu depuis peu; cette Election a eu l'applaudissement de tout le monde, quoique depuis la fondation de cet Ordre, les Italiens fussent en possession de ce Poste.

IV. On craint qu'il n'arrive quelque tumulte à Rome, à cause de la longueur du Conclave. Mr. Farsetti qui en est Gouverneur, donne toute son attention à le prévenir; mais on y demande un Maître, & la nécessité semble le requérir. Il patoit une Pasquinade assez piquante au sujet de ce Prélat qui est représenté couchant en jouë un Chapeau de Cardinal, avec ces mots, *il attend le St. Esprit*: & telle est la licence pendant ce long interregne, & la reconnoissance dont on paye tous ses soins pour maintenir le bon ordre. Le Chevalier Buffi, qui commande en Chef les Galeres du St. Siege, est parti de *Civi-*

des Princes Ec. Juillet 1724. 27

ra-Vechia, avec un de ces Bâtimens, pour aller donner la chasse à quelques Corsaires qui ont paru à la hauteur de cette Ville, & Mr. Celigola, Trésorier du St. Siege, partit le 5. pour aller presser le départ des autres, sur ce que l'on a appris que ces Pirates ont enlevé divers Bâteaux de Pecheurs, On a aussi été informé depuis, que le Chevalier Busly a pris un de ces Corsaires monté de 3. pièces de Canon, quelques Pierriers, & de 62. hommes d'équipage. La nuit du 4. au 5. le Cardinal Tanara, Doyen du Sacré College, mourut dans son Palais âgé de 74. ans. Ainsi voilà un cinquième Chapeau vacant. Il n'y a pas moins de brigues pour cette Place que pour la Papauté, & on a renouvelé la publication des Bulles Pontificales, qui défendent toutes intrigues à cette occasion. Le Corps de cette Eminence, après avoir été embaumé, fut porté le 6. dans l'Eglise de *Nôtre-Dame des Victoires*; aux termes de *Diocletien*, & exposé le 7. à la vûe du peuple sur un magnifique Lit de parade, environné de 100. flambeaux allumés, & après un Service solennel qui fut chanté le 8. par la Musique du Palais, auquel assistèrent plusieurs Evêques, il fut inhumé dans la même Eglise dans le Tombeau de sa Famille. C'est le Marquis Erancuolo qui herite de ses Biens de Patrimoine, & à son défaut le Marquis son Neveu. Ses Domestiques ont tous eu des récompenses proportionnées à leurs services, & l'Abbaye de *Nonantola* près de *Boulogne* dont il étoit Titulaire, herite de ses autres effets.

V. Le bruit se repandit le 10. que le Cardinal Piazza avoit été élu Pape; mais cela ne s'est pas confirmé, quoi qu'il ait toutes les qualités qu'on puisse desirer pour remplir cette éminente Dignité. Il est de la faction des zéléz, fort che-

ri des Romains, affable, gracieux, discret, d'un abord facile, amateur de la Justice, & parfaitement instruit des intérêts des Cours; ayant été Secrétaire des Memoires, Clerc de la Chambre, Nonce à *Bruxelles*, en *Suisse*, à *Cologne*, en *Pologne*, & à *Vienne*; & ce qui lui donne, dit-on, l'exclusion, est qu'il n'est pas assez âgé au gré des autres Cardinaux pour être Pape, n'ayant pas encore atteint sa soixante-unième année. On a exposé dans toutes les Paroisses le Venerable, pour demander à Dieu une prompte & favorable Election; on ne sçait cependant si c'est par ordre du Sacré College, ou seulement du Cardinal Vicaire. On n'avoit encore le 15. aucunes nouvelles du Cardinal Portugais d'Acunha; mais le 17. les Cardinaux de Belluga & Borgia arriverent en cette Ville dans les Carosses des Cardinaux François & Espagnols qui étoient allez à leur rencontre. L. Em. allerent descendre à l'Hôtel du Cardinal Acquaviva, & le 18. elles entrèrent au Conclave, qui est à present composé de 53. Cardinaux. La faction Albani continuë toujours ses intrigues pour faire un Pape à sa devotion, c'est elle, qui, à ce que l'on prétend, traverse l'Election du Cardinal Piazza; mais la faction Françoisë s'étant, dit-on, depuis peu réunie à la faction Imperiale, cette dernière se trouve à present la plus puissante, & les zélez pourront bien avoir le dessus. Le Cardinal Orsini est désigné Doyen du Sacré College, à la place du Cardinal Tanara, & le Cardinal del Giudice Sous-Doyen. Le premier quitte l'Evêché de *Porto*, dont il étoit pourvû, pour prendre ceux d'*Estie* & de *Velebri*, qui sont unis, & qui ont Jurisdiction temporelle. Cependant cette Eminence ne demeurera pas à *Rome*, mais dans son Archevêché de *Benevento*, &c.

des Princes Ec. Juillet 1724. 29

les fonctions du Décanat seront exercées par le Cardinal del Giudice.

VI. *Naples.* Le Cardinal Viceroi a reçu les complimens de congratulation du Nonce Allemani, du Résident de la République de *Venise*, & de la principale Noblesse, sur l'heureux accouchement de l'Imperatrice; & Son Emin. s'étant renduë en ceremonie le 25. Avril dans la Chapelle du Palais Royal, où le Venerable étoit exposé, on y chanta le *Te Deum* en musique, au bruit d'une triple décharge de l'Artillerie des Ramparts & des Bâtimens qui étoient en Rade. Le 28. on rendit les mêmes actions de grâces à Dieu dans l'Eglise Cathedrale, & les jours suivans dans les autres Paroisses & Couvents de la Ville. On a mis deux Galeres en Mer pour aller donner la chasse à quelques Corsaires qui ont paru sur les Côtes, & le 15. Mai deux autres firent voile avec un vent favorable, pour aller recevoir à *Genes* quelques Recrues pour les Regimens Imperiaux qui sont ici. Don François Solanez a pris possession de la Charge de Régent de la Chambre, dont il a été nouvellement pourvû; & le Comte Dom Leon Peri, de celle de Secrétaire d'Etat & des Guerres. Le Comte Esterhafi est parti pour la Cour de *Vienne*, & les deux jeunes Princes de Lichtenstein pour celle de *Rome*. Mr. Quirino est arrivé de *Venise*, allant s'embarquer à *Otrante*, pour passer à son Archevêché de *Corfon*.

VII. La Compagnie de *Trieste* n'envoyera pas cette année de Vaisseaux Marchands à *Lisbonne*, à cause de la maladie contagieuse qui continuë de regner en *Istrie*. Son dessein est néanmoins de pousser & d'augmenter son Commerce en *Portugal*, & on va construire à cet effet quelques
nou-

nouveaux Bâtimens. On fait marcher quelques Troupes vers les Frontières de l'Etat Ecclesiastique ; mais sans autre dessein , dit-on , que de changer les Garnisons , & renforcer celle de *Comachio*. Le Cardinal Viceroi avoit reçu ordre de la Cour de *Vienne* d'établir ici quelques nouveaux impôts : mais S. Em. qui connoit parfaitement l'état de ce Royaume , a dessein de faire là-dessus des remontrances à l'Empereur , avant de passer outre.

VIII. *Sicile. Palerme*. Le Tribunal de l'Inquisition a fait faire en cette Ville une terrible exécution de quelques personnes accusées de *Quiétisme*. Cette Doctrine , comme on sçait , est celle du *pur amour* , qui enseigne à s'élever au dessus des sens par la contemplation , & à laisser faire à la chair tout ce que bon lui semble. Deux personnes entr'autres en ont été convaincues ; un Religieux *Augustin* & une fille devote , qui ne devoient pas être fort jeunes , puisqu'ils étoient depuis 25. ans dans les prisons de l'Inquisition. Le 6. Avril que la cérémonie commença , toutes les Eglises de la Ville furent fermées jusqu'au 8. Le 7. on porta en procession l'Etendait noir du St. Office , funeste signal , qui est toujours un présage de mort. On avoit dressé devant l'Eglise du *Dôme* un Theatre pour y placer le Clergé , le Sacré Tribunal & toute la Cour Pretorienne , qui devoit prononcer le jugement. Le 8. furent amenez les criminels au nombre de 70. dont un Religieux , qui a été Provincial de son Ordre , fut condamné à une prison perpétuelle , & les autres à d'autres peines , suivant la nature de leurs crimes. L'*Augustin* & la Béate ayans reçus Sentence de mort , furent conduits hors la Ville dans la Plaine de *St. Erasme* , pour y être brûlez. On

des Princes Ec. Juillet 1724. 31

n'a rien vû d'égal à leur constance, malgré l'appareil affreux du supplice. L'Etendart noir étoit planté au lieu de l'exécution. Il ne pût leur arracher un soupir, non plus que la chemise de souffre dont on les revêtit. S'ils furent également insensibles aux flammes, c'étoit une suite de leurs principes; la partie supérieure étoit tellement absorbée en Dieu, qu'elle ne sentoit rien de ce qui se passoit en bas. On admira la ferveur des prières de la Béate, & le courage de l'*Augustin* qui l'exhortoit à mourir constamment. Chacun s'en retourna consterné d'un spectacle qu'on n'avoit point vû depuis plus d'un siècle.

IX. *Genes.* Le 5. Mai deux Galeres d'*Espagne* entrèrent dans la Rade de cette Ville, ayant à bord les Cardinaux de Belluga & Borgia. Comme le tems étoit fort orageux, L. Em. mirent pied à terre, & dépêchèrent aussi-tôt un Exprés à *Rome*, pour y donner avis de leur arrivée ici, & du jour de leur départ. On a reçu avis qu'un Corsaire de *Tunis* a enlevé la Felouque qui porte les Lettres de *Sardaigne* en *Piémont*, mais que l'équipage a eu le bonheur de se sauver à terre. Il a paru trois Galiores de *Barbarie* à la hauteur de *Largheri*, qui n'ont cependant fait aucune prise, & les Galeres de *Sardaigne* doivent se mettre à leurs trousses, dès qu'elles seront renforcées par celles qu'elles attendent de *Piémont*. Le Convoi pour ce Pais est parti de *Ville Franche*, sous l'escorte desdites Galeres *Piémontoises*, consistant en 8. Bâtimens de transport, en 800. hommes d'équipages, & quelques munitions de Guerre. Le Grand Conseil s'assembla le 17., & prolongea le terme de quelques Ordonnances qui étoient expiré. Le 19. il arriva un Exprés de *Rome*,
qui

qui raporta que les Cardinaux Espagnols y étoient arrivez, & étoient entrez au Conclave.

X. *Venise.* Le jour de l'*Ascension* le Doge accompagné du Senat en Corps, monta sur le Vaisseau le *Bucentaure*, & s'étant avancé au *Lido*, fit la ceremonie ordinaire d'épouser la Mer, en y jettant un anneau d'or, & en prononçant ces mots, *Je t'épouse ô Mer, pour marque de vôtre vrai & perpétuel Empire.* Sa Serenité revint ensuite au Palais, où elle traita splendidement à dîner toute la Compagnie. Ce même jour l'ouverture de la Foire se fit à l'accoutumée; il parut grand nombre de Masques par la Ville, & pendant le tems qu'elle se tiendra, on représentera l'Opera intitulé *Scipion dans les Espagnes.* Le Prince & la Princesse de Rossano Borghese sont retournez à Rome, & le Duc & la Duchesse de Massa sont au contraire arrivez ici. La maladie contagieuse ne regne pas dans l'*Albanie Ottomane*, comme on l'avoit débité; c'est ce qu'assurent tous les Bâtimens qui reviennent de ce País. On équipe en diligence une Galeasse pour le *Levant*, & on fait sortir de l'Arseal une nouvelle Galere montée de 40. Pierriers, & de quelques pièces de Canon.

XI. *Florence.* On ne relâche en rien en cette Cour des précautions necessaires pour mettre les Places de cet Etat hors d'insulte. Il est arrivé ici trois Senateurs Genoïs pour des affaires concernant leur Republique, & le Comte Lerenzie, Ministre de France, a notifié au Grand Duc, que le Roi son Maître avoit nommé Mr. Labatie pour venir le relever en cette Cour, & y résider en qualité de son Envoyé. Le 17. Mai on fit dans l'Eglise de *St. Laurent* les obseques solennelles pour le repos de l'ame de feu Cosme III.,
ausquelles

ausquelles le Grand Duc, les Senateurs, le Magistrat & les Ministres étrangers assisterent. Ce fut l'Archevêque de *Pise* qui officia, & le Fils aîné de Mr. Allemani qui prononça l'Oraison funèbre avec un aplaudissement general. L'affaire touchant l'Investiture de l'Etat de *Sienne*, n'est pas encore terminée ; S. A. S. persistant à la refuser de l'Empereur, prétendant que Cosme I. de Medicis l'ayant acheté de Charles Quint, l'Empire ne peut plus y avoir de droit. On a senti deux violentes secousses de tremblement de terre, particulièrement à *Scarperia* & à *Fiorenzuola*.

XII. *Livourne*. On apprend par une Barque Françoisise arrivée de *Malthe*, que les Vaisseaux de Guerre de la Religion sont en course, & que les Galeres ont passé en *Sicile*, pour nettoyer ces Mers des Corsaires dont elles sont remplies. Les Galeres qui ont conduits les Cardinaux Espagnols Belluga & Borgia, arriverent le 11. à *Via-reggio*, & L. Em. ont continué leur voyage de *Rome* par terre. Les 4. Vaisseaux de Guerre qui conduisent Mr. Dandrezel, Ambassadeur de France à *Constantinople*, sont arrivés à *Alger*, & y ont été parfaitement bien reçus. On ne doute plus que ce Ministre n'obtienne la satisfaction qu'il est allé demander, & un nouveau Reglement avantageux à la Nation Françoisise. Il paroît une nouvelle Ordonnance du Senat de *Genes*, par laquelle les Marchandises qui arriveront à l'avenir dans le Port de cette Ville sur quelque Bâtiment que ce soit, & qui auront touché au Port de *Livourne*, seront sujettes à un droit de dix par cent, sans exception. Ce qui fait beaucoup crier les Négocians de ce País.

XIII. *Milan*. Le Comte de Colloredo alla le 10. Mai faire un tour à *Pizzighittone*, pour visi-

ser les nouveaux ouvrages qu'on y fait, avec le Weltmaréchal Visconti, & le General Broun. Le Reglement qu'on a publié ici au sujet de la contagion, a produit tout l'effet qu'on en attendoit, & on commence à se tranquiliser, d'autant plus que le mal ne fait pas de grands progrès. Don Baltazar d'Arazzio a été fait par l'Empereur Secrétaire d'Etat & des Guerres, & Mr. Valeriano Maderni succede à Mr. Caxa qui vient de mourir, dans la Charge de Tresorier General de cet Etat. La Cour a envoyé ordre de relâcher le Comte de Conversano Napolitain, qui étoit enfermé dans le Château, & de lui donner la Ville pour prison. Comme on a demandé à cet Etat pour le service de l'Empereur une somme de 390. mille écus, on va, dit-on, obliger les propriétaires des Terres de payer deux sols par perche, & ceux des Maisons, à proportion des loyers qu'ils en retirent.

XIV. *Turin*. C'est à présent une Princesse de Hesse-Rhinfelds que le Prince de *Piémont* doit épouser, si l'on en croit le bruit commun; & le Comte de Fontana partit en poste sur la fin du mois d'Avril dernier, pour en aller faire la demande en *Allemagne*. Le 14. Mai on celebra ici l'Anniversaire de la Naissance du Roi qui entra dans sa cinquante-huitième année, & ce Prince, pour éviter les complimens, se retira ce jour-là dans le Couvent des Chartreux de *Collegno* près de cette Ville. Le voyage de la Cour en *Savoie* a été rendu public, & est fixé au commencement de l'Automne; les uns disent que c'est pour aller recevoir la future Epouse du Prince de *Piémont*, d'autres que S. M. va prendre les eaux d'*Amphron* près de *Geneve*. Les Gardes doivent se mettre en marche à la fin de Juin vers *Annecy*.

Annecy, & les ordres font donnez pour faire tous les préparatifs neccessaires pour ce voyage. Les Garnisons ont changé dans ce Pais, & la plupart des Troupes sont en mouvement. Comme il a été convenu que les Espagnols rendront l'Artillerie qu'ils ont enlevée en *Sardaigne* pendant qu'ils en étoient les Maîtres, on a nommé des Commissaires de part & d'autre pour en faire l'évaluation. Ceux d'*Espagne* sont le Marquis de St. Philippe, Envoyé de cette Cour à *Genes*, & le Marquis de Ste. Croix, Major General, qui étoit ici en otage jusqu'à l'entiere exécution du Traité. Ceux du Roi sont le Comte Groffi son Résident à *Genes*, & le Comte de St. Lazare Major General.

XV. *Suisse*. Le Marquis d'Avarey, Ambassadeur de *France*, qui est revenu à *Soleure*, est, dit-on, chargé de solliciter le renouvellement de l'Alliance entre cette Couronne & les Cantons, & on croit que ce Ministre n'en doit faire la demande qu'à la Diette generale qui se tiendra à la *St. Jean*. On confirme aussi que les trois Lignes grises ont enfin resolu de renouveler le Concordat avec le Milanez, suivant le plan qui en fut dressé en 1719. Les Marchands de *Lion* & de *Paris* enlèvent en ce Pais quantité de Chevaux & de Bestiaux, ce qui les rend très-rares, & d'une grande cherté. Le Roi de France a envoyé à *Basle* une personne capable & fidelle, pour y copier les Actes du Concile tenu en cette Ville. La copie en doit être exactement collationnée sur les originaux, & ensuite legalisée par les Magistrats.

ARTICLE IV.

*Contenant ce qui s'est passé de considerable en
FRANCE, depuis le mois dernier.*

I. **L**E Roi continuë d'aller à la chasse du côté de *Ramboillet*, qu'il témoigne beaucoup aimer. On craint que l'ardeur qu'il fait paroître pour cet exercice, ne le fatigue, & ne dérange à la fin sa santé. Un des divertissemens de ce jeune Monarque, est de s'écarter de ses Courtisans pour les inquiéter, & se faire chercher; d'autres fois il se fait fête de manger dans quelque Maison champêtre, où à peine trouve-t-on de quoi le servir, & il ne revient pour l'ordinaire de ces fatigantes parties, que fort avant dans la nuit. Le 6. Mai S. M. passa en revûë dans les avenues du Château de *Versailles* les Regimens des Gardes Françaises & Suisses, qui étoient habillez de neuf, & le 8. Elle retourna chasser du côté de *Ramboillet*. Il s'est tenu ici un Chapitre de l'Ordre du *Saint Esprit*, dans lequel le Roi a fait une nouvelle Promotion, pour achever de remplir le nombre de 100. Chevaliers, porté par les Statuts: ces nouveaux Cordons bleus sont le Marquis d'Avarey, Ambassadeur de *France* en *Suisse*, le Duc de St. Pierre, les Comtes d'Altamira, & de St. Esteven, Plenipotentiaires d'*Espagne* à *Cambray*, le Duc d'Arcos, & le Marquis de Ste. Croix. Ces 5. derniers sont Espagnols, & ont été nommez à la requisirion du nouveau Prince Regnant. Mr. de Villeroi, Archevêque de *Lion*, & l'Archevêque d'*Aix*, compris dans la précédente Promotion, sont venus ici pour fournir leurs preuves,

preuves, & assister à la Procession generale, & à l'installation des nouveaux Chevaliers, qui doit se faire le jour de la *Pentecôtes*. On travaille à *Versailles* à une Galerie couverte depuis la Cour de Marbre jusqu'à la Chapelle, pour y placer les Princesses du Sang & les Dames de la Cour, afin qu'elles puissent voir commodément la ceremonie. Le Roi a déclaré le Duc de Richelieu son Ambassadeur extraordinaire à la Cour de *Vienne*; Le Comte de Cambis, Lieutenant d'une des Compagnies des Gardes du Corps, à celle de *Turin*; & le Marquis de Fenelon, Brigadier & Inspecteur d'Infanterie, à celle de *Hollande*. L'Abbé de Livry est parti pour son Ambassade de *Lisbonne*, avec un train magnifique, & le Comte de Broglie est sur son départ pour celle de la *Grande Bretagne*. L'Abbé Tencin, Ministre de *France* à *Rome*, est nommé à l'Archevêché d'*Embrun*, l'Abbé Henriaux à l'Evêché de *Boulogne*, & l'Abbé de Bouchaut à celui d'*Alet*. S. M. a donné à l'Abbé de Foucault l'Abbaye de *Candeil*, Ordre de Cîteaux, Diocèse d'*Alby*; celle de *Perouse*, Ordre de Cîteaux, Diocèse de *Perigueux*, à l'Abbé de Montferrant de St. Orze; l'Abbaye de *St. Lo*, Ordre de St. Augustin, à l'Abbé de Targny l'un de ses Bibliotecaires; celle d'*Obazine*, Ordre de Cîteaux, Diocèse de *Limoges*, à l'Abbé de Lescure; celle de *Borjelle*, même Ordre, Diocèse de *Bourges*, à l'Evêque de *Berléem*; & celle de *St. Jean de Thoirars*, Ordre de St. Benoît, Diocèse de *Poitiers*, à Madame Foncaut, Grande Prieure de la même Abbaye. Le voyage de *Fontainebleau* est toujours fixé au mois d'Août prochain, & S. M. ira aussi passer un mois à *Chantilly* pendant la belle saison. Mr. de Mallet de l'Academie Française, a été reçu en survivance dans la Char-

ge de Gentilhomme ordinaire du Roi, à la place de Mr. de Charmois qui vient de mourir de la petite verole, & la Commanderie de *St. Lazare* qu'il avoit, a été donnée par Mr. le Duc d'Orléans, à Mr. de la Chaux-Montauban. Mr. Robbes, Professeur en Theologie de la Maison de *Sorbonne*, a été choisi Grand Maître du Collège *Mazarin*, à la place de Mr. Pastel décédé depuis peu. Ce poste rapporte, dit-on, 20000. livres de revenu, & a été fort brigué.

II. L'Infante Reine a été quelque tems indisposée, & le Comte de Clermont, Frere du Duc de Bourbon, dangereusement malade; mais l'un & l'autre sont à present hors de peril. La petite verole recommence ses ravages à *Paris*. Le Prince de Soubize entr'autres vient d'en être emporté à l'âge de 28. ans, & la Princesse son Epouse, qui s'en est trouvée attaquée pour l'avoir servi pendant sa maladie, l'a suivi quelques jours après. Ce Seigneur laisse de son Mariage trois garçons & une fille, & comme il avoit la survivance des Gouvernemens de *Champagne* & de *Brie*, & celle de la Charge de Capitaine Lieutenant des Gensdarmes de la Garde, dont le Prince de Rohan son Pere jouit actuellement, la Duchesse de Ventadour sa Grand-mere doit la demander au Roi pour le Fils aîné du défunt, & se flatte de l'obtenir. On travaille ici à de magnifiques Equipages pour le Maréchal de Tessé, qui doit faire dans peu son Entrée publique à *Madrid*, & y prendre le caractère d'Ambassadeur extraordinaire de *France*; le Comte de Tessé son Fils, est parti pour aller le joindre en *Espagne*, & Mr. Robin, qui a déjà résidé en cette Cour, va suivre au premier jour, chargé d'une Commission secrette. Le Duc de Villeroy est revenu de *Lion*, où il étoit allé rendre
visite

visite au Maréchal son Pere, & ce dernier est attendu pour le mois de Juin. Le Chevalier Schaub, qui a fait longtems ici les affaires de la *Grande Bretagne*, a pris son Audience de congé, & retourne à *Londres*. Mr. Horace Walpole reste en cette Cour en qualité d'Ambassadeur Plenipotentiaire de S. M. Britannique, & l'Epouse de ce Ministre arriva ici dernièrement avec Mr. Crawford, Résident ordinaire de cette Couronne.

III. Le Roi étant informé que la difficulté de trouver suffisamment des Chevaux pour son service, provenoit de l'inexécution des Reglemens dressés au sujet de ce Commerce, a fait publier l'Ordonnance suivante.

*S*A Majesté étant informée que la difficulté de trouver des Chevaux pour son service, provient de l'inexécution des Reglemens sur la vente & Commerce des Chevaux, qui arrivent dans la Ville de Paris, soit que les Marchands qui y en font venir, & ceux qui y en amènent, negligent d'observer lesdits Reglemens, ou qu'ils en ignorent les dispositions ; à quoi voulant pourvoir, S. M. s'est fait représenter les Lettres Patentes du 30. Avril 1613. & le Reglement du 14. Fevrier 1724., & suivant iceux a ordonné, qu'aussi-tôt l'arrivée dans Paris des Chevaux venans des Païs étrangers, ou des Provinces du Royaume, les Marchands soient tenus, à peine de confiscation desdits Chevaux, & de 600. livres d'amende, d'avertir également, & en même tems le Grand & le premier Ecuyer, ou gens par eux préposés, de l'arrivée des Coureurs & des Chevaux de selle, pour être choisi par le premier des deux qui s'y trouvera, ou concurremment s'ils s'y trouvent ensemble, conformément audit Reglement du 14. Fevrier 1724. Et à l'égard
des

des Chevaux de Carosse, ils seront tenus d'avertir seulement le premier Ecuyer de S. M., ou celui qui sera par lui préposé, conformément aux Lettres Patentes de 1613. Fait S. M. défenses sur les mêmes peines ausdits Marchands de Chevaux, d'exposer en vente aucuns Chevaux venans des Pais étrangers ou des Provinces du Royaume, que trois jours après ledit avertissement, & à toutes personnes de telle qualité & condition qu'elles soient, d'aller au devant desdits Chevaux, en quelque sorte & manière, & sous quelque prétexte que ce puisse être; Mande S. M. au Sr. d'Ombreval, Conseiller en ses Conseils, Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel, & Lieutenant General de Police, de tenir la main à l'exécution de la presente. Fait à Versailles le 30. Mars 1724. Signé, LOUIS.

Et plus bas, PHELYPPEAUX.

Tous les Biens des Religionnaires de France qui ne se sont point conformez aux Ordonnances du Roi, ont été mis en regie, & il paroît un nouvel Arrêt du Conseil d'Etat, qui établit le Sr. Plessart Bourgeois de Paris, Administrateur desdits Biens confisquez dans toutes les Provinces & Generalitez du Royaume.

Il y a aussi une nouvelle Declaration du 14. Mai, regitrée en Parlement le 31. contenant 18. Articles qui renouvelle & amplifie les précédens Edits, Déclarations, & Arrêts rendus contre les nouveaux réunis & Protestans qui se trouvent encore dans le Royaume. C'est une pièce très-intéressante à l'Histoire du tems. Ce sera pour le mois prochain.

On a publié un autre Arrêt du 23. Mai, qui ordonne que les énonciations faites par les Commissaires du Clergé dans les Ordonnances de liquidation

des Princes &c. Juillet 1724. 41

ations des Rentes, où l'on qualifie lesdites Rentes de prétendues assignées sur le Clergé, ne pourront nuire, préjudicier, ni être opposées aux Rentiers contre leur prétention d'avoir le Clergé pour seul débiteur desdites Rentes.

IV. Les vivres & marchandises sont toujours à *Paris* d'une cherté extraordinaire, quelques précautions que le Gouvernement ait pris pour en faire baisser le prix à proportion de la réduction des Espèces. On prétexte la hauteur excessive des Droits d'entrée, & pour faire cesser ces murmures, Mr. le Duc de Bourbon a déclaré que dans peu on les diminueroit considérablement. Le Lieutenant General de Police fait journellement arrêter quantité de personnes qui s'émancipent de parler contre le Gouvernement : on a aussi dessein de purger cette Ville de vagabonds & gens sans aveu, & on va incessamment travailler à l'instruction de la procédure contre les criminels d'Etat qui sont à la *Bastille* ou au Château de *Vincennes*.

Les Etats de *Bourgogne* se sont assemblez pendant le cours de ce mois à *Dijon*, auxquels a présidé Mr. le Comte de Tavannes, Lieutenant de Roi de la Province, à la place de Mr. le Duc de Bourbon ; cette Assemblée a donné son consentement pour l'érection d'un Evêché en cette Ville, & pour la construction d'un canal qui conduira les eaux de la petite Rivière d'*Ouche* dans celle de la *Saône*. Il est arrivé à *Paris* un Envoyé du Roi de *Pegu*, qui est venu à bord d'un des Vaisseaux de la Compagnie des *Indes* ; il a déjà eu diverses conférences avec le Nonce, & l'on dit qu'il va à *Rome* demander des Missionnaires, pour aller instruire dans la Religion Catholique Romaine, les Sujets du Roi son Maître qui habitent au delà de la Rivière de *Ganges* en *Asie*. Le Comte &
la

la Comtesse de la Lippe, qui sont ici, sont allés à *Verfaille*, où ils ont eu l'honneur de saluer le Roi. Le ci-devant Evêque de *Rocheſter*, qui a fait quelque ſejour à *Bruxelles*, depuis ſon exil d'*Angleterre*, eſt paſſé par cette Ville allant à *Montpellier*, dont l'air eſt ſalutaire aux Anglois.

V. Le 22. le Roi alla à *Trianon*, pour voir l'Eclipſe du Soleil qui ſe fit le ſoir ſur les ſept heures. Mrs. Caſſini & Meraldi de l'Academie Royale des Sciences avoient reçu ordre de ſ'y trouver avec les meilleures Lunettes, pour la faire voir diſtinctement au Roi & à toute la Cour, & en expliquer les circonſtances; & S. M. compoit, dit on, parfaitement toutes les obſervations qui furent faites. L'Eclipſe fut totale, & l'obſcurité fut aſſez grande pendant quelques minutes. L'on découvrit même quelques Etoiles, & elle fut telle que Mrs. de l'Obſervatoire l'avoient prédit. Pendant que Mrs. Caſſini & Meraldi étoient à *Trianon*, Mr. de Lille, fameux Geographe & Aſtronomie, étoit reſté à l'Obſervatoire à *Paris*, pour l'obſerver. Il a paru une planche contenant l'état du Ciel pendant cette Eclipſe, dreſſée ſur les Memoires de ces Meſſieurs; en voici l'explication.

Cette Eclipſe qui n'a, peut-être, pas eu ſa pareille à *Paris* depuis plus d'un ſiècle, commença un peu devant ſix heures du ſoir le Lundi 22. Mai 1724.; la Lune entra par le bas du Soleil vers la droite, de là elle s'avança ſenſiblement ſur le Soleil, en ſorte que peu après ſix heures, tout le monde pût aiſément apercevoir à la vûe ſimple le Soleil échancre à l'endroit où la figure le marque. L'Eclipſe crût pendant près d'une heure, & un peu devant ſept heures le Soleil fut entièrement éclipſé.

Pendant

Pendant la premiere demi heure la lumiere & la chaleur du Soleil ne diminuerent pas sensiblement ; mais quand il y eut plus de la moitié du Soleil de couvert après six heures & demie , on commença à sentir un petit froid. Le Ciel & la Terre ne parurent plus éclairer que d'une lumiere triste & lugubre. Le froid & l'obscurité augmentèrent à mesure que le Soleil se couvrit, & on passa subitement dans une obscurité profonde, telle qu'on ne pouvoit lire sans chandelle. Les Etoiles & les Planettes qui sont sur l'horison, parurent comme elles sont marquées dans la figure, les meilleures. On purent même apercevoir quelques Etoiles, & sur tout Venus, avant que le Soleil fut totalement éclipse. Pendant l'Eclipse totale, il parut au tour de la Lune un cercle, ou anneau de lumiere, de couleur blanche, argentée, & assez vive, semblables à ces gloires dont on couronne la tête de nos Saints ; ce spectacle ne dura qu'environ deux minutes, autant que dura l'Eclipse totale ; après quoi la lumiere du Soleil commença à paroître avec une vitesse prodigieuse, semblable à un éclair, se dégageant ensuite peu à peu jusques vers sept heures & 3. quarts que l'Eclipse finit. Mais il se coucha quelques minutes avant la fin de l'Eclipse.

On va vendre au petit Luxembourg les meubles de feu Madame la Princesse de Condé, & au commencement de Juin la belle Biblioteque d'Anet.

VI. La contestation qu'il y avoit entre les Ducs & Pairs & le Duc de Villars Brancas pour le rang, a été décidée par le Roi en faveur du dernier, & de la maniere suivante ; sçavoir, que dans toutes les ceremonies il aura le rang suivant les Lettres d'érection de son Duché, en datte de l'année 1617. : ainsi il se trouve le huitième Duc,

& marchera immédiatement après le Duc de Sully. Il étoit aussi survenu un différend pour la préséance entre les Archevêques de *Lion* & de *Narbonne*, qui a aussi été terminé par S. M. en faveur du premier de ces Prélats, à cause de la Primatie des *Gaules*. On fait des préparatifs extraordinaires pour la procession & l'installation des nouveaux Chevaliers, qui se fera le jour de la *Pentecôte*, & depuis l'établissement de l'Ordre du *St. Esprit*, il ne s'est pas fait une plus auguste ni plus pompeuse cérémonie. Le Roi ira après les Fêtes passer quelques semaines à *Chantilly*, & Mr. le Duc de Bourbon, à qui cette belle Maison appartient, fait faire toutes les dispositions pour y recevoir S. M. & lui procurer toutes sortes de divertissemens, parmi lesquels celui de la chasse ne sera pas oublié. On dit que le Prince Regnant en *Espagne* a autorisé le Marechal de Villars de disposer de la Grandesse dont il est revêtu, en faveur d'un de ses Fils ou de ses parens, à son choix.

VII. Il étoit survenu quelques difficultez au sujet du Mariage du Duc d'Orleans & de la Princesse de Bade; la Princesse sa Mere demandant entr'autres qu'elle fit une renonciation tant de ses prétentions sur les biens du feu Prince Louis de Bade son Pere, que sur les siens. Mais cette affaire a été depuis réglée à la satisfaction des parties, & le Contract a été signé, dont l'une des clauses porte que ladite Princesse, en cas qu'elle survive au Duc son Epoux, jouira d'un douaire de 150. mille livres par an sa vie durant. Le Marquis de Maignon est allé à *Rastadt* pour en faire la demande dans les formes, & la complimenter de la part de S. A. S. qui lui a envoyé pour la seconde fois son portrait enrichi de diamans de prix. On préparé

des Princes &c. Juillet 1724. 45

prepare ici pour son logement le grand Apartement du Palais Royal, qui est orné des belles peintures dont le feu Duc d'Orleans l'a fait embellir, & Madame la Duchesse Douairiere qui s'impatiente fort de voir sa future Belle-fille, doit se rendre à *Chelles* pour la recevoir & la conduire ici après son arrivée. Le 29. les Carrosses & Equipages partirent pour aller à sa rencontre jusqu'à *Strasbourg*, sous l'escorte d'un Détachement de la Maison du Roi. La Marquise de Pons nommée la Dame d'honneur occupe le premier qui est d'une magnificence extraordinaire; & on compte que le 15. Juillet la Princesse arrivera à *Châlons sur Marne*, où Mr. le Duc d'Orleans doit se rendre le 13. Le Mariage s'y consommera, & ce sera Mr. le Duc de Coaslin Evêque de *Metz* qui fera la ceremonie de le benir.

VIII. Le 30. Mr. Wederkopf Envoyé Extraordinaire de *Dannemarc*, eut sa premiere Audience publique du Roi, à laquelle il fut conduit par le Comte de Meslay Introdneur des Ambassadeurs, qui l'étoit allé prendre à son logement à *Paris* dans le principal Carosse de S. M. Mr. Chambrier Envoyé Extraordinaire du Roi de *Prusse*, eut aussi ce jour-là sa premiere Audience avec les ceremonies accoutumées; & le Baillif de Mesmes Ambassadeur de *Malthe*, en eut une particuliere du Roi. Milord Polwart Plenipotentiaire de S. M. Brirannique au Congrès, a demeuré ici *incognito* pendant quelques jours, & est depuis retourné à *Cambrai*. Mr. de Labatie est nommé Envoyé Extraordinaire à la Cour du Grand Duc de *Toscane*, & on apprend que ce Prince renvoie en *France* quelques Religieux de la *Trape* que le feu Grand Duc Cosme III. son
Pere

Pere avoit demandé au Roi , pour fonder un Monastere de cet Ordre dans ses Etats. Les six Galeres qui ont été équipées à *Marseille* , se sont mises en Mer , sans que l'on sache la route qu'elles ont prise , & c'est le Marquis de Roye Lieutenant General des Armées du Roi qui les commande. Le premier Juin Mr. le Duc de Bourbon reçut encore un Exprés de *Madrid* ; c'est le cinquième depuis le 18. Mai. L'Envoyé du Roi de *Pegu* , dont on a parlé ci devant , a visité le *Louvre* & les *Thuilleries* , & doit aller au premier jour voir tout ce qu'il y a de curieux à *Versailles* , & dans les autres Maisons Royales.

IX. La ceremonie de la reception & de l'installation des nouveaux Chevaliers de l'Ordre du *St. Esprit* , s'est faite à *Versailles* avec toute la pompe & la magnificence à laquelle on s'attendoit ; en voici quelques particularitez. Le 3. Juin sur les deux heures de l'après-midi les anciens & nouveaux Chevaliers se rendirent à *Versailles* en habits de ceremonie. Les premiers s'assemblerent dans le Cabinet du Roi, où l'on tint Chapitre en presence de Sa Maj. , & les autres resterent dans l'Antichambre. Lorsqu'il fut fini , on ouvrit les portes du Cabinet , & le Roi dit aux nouveaux Chevaliers , que ledit Chapitre aprouvant leurs preuves de Noblesse, ils pouvoient entrer dans le Cabinet, où ils furent créez Chevaliers de *St. Michel* , & de là ils se rendirent processionnellement dans la Chapelle Royale, ayant le Roi à leur tête. S. M. se plaça sur un Trône qui avoit été dressé au bout de la Chapelle , & après que les Vêpres furent chantées, Elle alla se placer sur un autre Trône près de l'Autel, où tous les nouveaux Chevaliers vinrent quatre à quatre faire lecture du serment de fidelité qu'ils prêterent ; ils furent

furent pour lors installez & revêtus des marques de leur nouvelle Dignité: on fit ensuite la priere, après quoi tous les Chevaliers retournerent processionnellement dans l'Apartement du Roi. Ce jour là le Roi, pour ne pas se fatiguer, n'en reçut que 28. Le lendemain Fête de la *Pentecôte*, lesdits Chevaliers s'étans encore rendus dans le Cabinet du Roi en habits de ceremonie, allerent processionnellement comme la veille, & dans le même ordre à la Chapelle Royale, où 28. autres nouveaux Chevaliers furent reçus, & après la Messe, le Roi communia avec les Princes du Sang & ceux qui s'y étoient préparés; l'après-midi S. M. toucha grand nombre de malades des écrouelles dans le Parc. C'a été la Marquise de Villars, belle-fille du Maréchal de ce nom, qui a quêté pendant la ceremonie; & le Comte de Grammont, fils du Maréchal, a porté le pan du Manteau Royal pendant ces deux fonctions, & en cette consideration sera nommé Chevalier au premier Chapitre de l'Ordre qui se tiendra. Le 5. on a dû faire dans la même Chapelle un Service solennel pour le repos des ames des defunts Chevaliers, auquel S. M. a assisté en juste-au-corps court & en Manteau de drap noir, sur lequel étoit le Collier, mais sans plumes au Chapeau. Les Ambassadeurs ne se sont pas trouvez à ces ceremonies, le Roi les ayant fait avertir auparavant qu'il ne les salueroit point, quoi que S. M. l'ait fait à *Rheims* le jour de son Couronnement. Les Envoyez des Princes étrangers n'y ont pas paru non plus; l'Introducteur prétendant avoir le rang sur eux immédiatement après les Ambassadeurs. Il n'y avoit dans la Chapelle que 200. places préparées pour les Princes, les Chevaliers de l'Ordre, & les Grands Officiers, & personne n'y

n'y étoit admis qu'en produisant des Billers du Duc de Bethune, Capitaine des Gardes, pour lors en quartier. L'entrée de la grande Cour étoit même interdite & empêchée par des Gardes que l'on avoit postées, de sorte que peu de gens ont pû satisfaire leur curiosité, quoi qu'il le fût rendu à *Verfailles* une foule inexprimable de personnes de toutes sortes d'endroits, pour voir la Cere monie. On en promet une Relation imprimée & détaillée, dont on aura soin de faire part le mois prochain.

X. *Finances.* La Cour assure toujours qu'il n'y aura plus de diminution sur les Especes pendant le cours de cette année, les sentimens varient là-dessus, & les Marchandises sont à un aussi haut prix que lors que l'écu valoit sept livres dix sols; sans aparence même qu'elles diminuent, à moins qu'on ne prenne des mesures plus serieuses. Le 10. il se tint une Assemblée generale des Directeurs de la Compagnie, dans laquelle on proposa l'établissement d'une Lotterie en argent & en dixiemes d'Action, dont les prix seront payez en rentes viageres. Le 11. on tira celle établie en dernier lieu; le gros lot de 25000. livres échût au Sr. Gui Marchand de bas au Fauxbourg *St. Germain*, & le second de 10000. livres, au Sr. Morin l'un des Directeurs. Les vi vres & denrées sont aussi excessivement chers à *Paris*: on a fait venir des Bœufs de *Suisse*, & des chairs salées d'*Irlande*, qui se vendent publiquement dans les Magazins de la Compagnie; mais cela ne suffit pas pour un peuple aussi nombreux. Il semble que l'on souhaiteroit que le Lieutenant General de Police portât plutôt ses soins à entretenir l'abondance des denrées dans cette grande

grande Ville, qu'à obliger les Marchands à baisser le prix de leurs étoffes ; du moins est-ce le sens d'une Lettre que ce Magistrat reçut dernièrement sans être signée, & qui ne contenoit que ces mots : *Mr. on ne s'habille qu'une fois par an, mais on mange deux fois par jour.*

On court en foule chez les Notaires pour acquérir des Billets de la Lotterie dont nous venons de faire mention, tant on aime en ce País la nouveauté. Elle sera divisée en cinq classes. Le gros lot de la premiere sera de 800000. livres, celui de la seconde de 100000. livres, celui de la troisième de 150000. livres, celui de la quatrième de 200000. livres, & celui de la dernière de 300000. livres. Chaque Billet sera de 300. livres en argent, de deux dixièmes d'Actions, & de trois dividendes. Le premier paiement sera de 100. livres, & d'un dixième d'Action. Les deuxième, troisième, & quatrième de 50. livres chacun, & le cinquième aussi de 50. livres, & d'un dixième d'Action. La valeur de ces Billets doit monter à 3. millions 82000. 750. livres. Il y aura 2750. prix, chacun de 150. livres, qui se payeront en rentes viagères, qui ne se tireront que dans la dernière classe, & 26000. Billets blancs, qui gagneront néanmoins chacun 55. livres en rentes viagères dans la Tontine, à mesure qu'il mourra quelque Actionnaire. Nonobstant ce beau projet les Actions sont baissées à 1650. livres, & les souscriptions de cette Lotterie sont au contraire à 30. livres de benefice.

Voici deux Arrêts du Conseil qui ont été publiés. L'un du 3. Mai, portant défense de recevoir à l'avenir les offres qui seront faites pour les Domaines du Roi. L'autre du 16. du même mois, ordonnant que les Propriétaires des Offices &c. Droits

D *supprimez*

suprimez avant & après le premier Janvier dernier, qui n'ont pas encore liquidé leur Finance, seront tenus de le faire avant le premier Novembre prochain, & recevoir leur remboursement avant le premier Janvier, faute de quoi ils en seront déchus.

On a reçu avis que le Sr. Selve, qui étoit chargé par la Compagnie de reprendre sur les Hollandois le Fort d'Arquin en *Afrique*, a heureusement exécuté cet ordre, & qu'il a bien pourvû de toutes choses ce Poste, qui est très-avantageux à ladite Compagnie. Le bruit est grand qu'on va permettre la vente publique des mouchoirs des *Indes*. On parle aussi de diminuer considérablement les Tailles, & que l'Ordonnance n'en sera renduë publique qu'après l'arrivée du Roi à *Fontainebleau*.

On avertit que le 28. Août & les jours suivans la Compagnie fera vendte dans la Ville de *Nantes*, en argent comptant, les Marchandises qui lui sont arrivées par les Vaisseaux le *Bourbon* & la *Diane*, de même que celles qu'elle attend par le Vaisseau l'*Athalante*.

XI. *Cambrai*. Le Comte de Provana, Ambassadeur de *Sardaigne*, remit au commencement de Mai entre les mains des Plenipotentiaires Médiateurs les demandes du Roi son Maître, qui sont, dit-on, très importantes, & toutes conformes à ce qui a été stipulé par le Traité de la Quadruple Alliance. Ceux de l'Empereur & d'*Espagne* remirent aussi quelques jours après aux mêmes Médiateurs, les réponses aux demandes qu'ils avoient auparavant délivrées, & après l'échange de ces réponses, elles ont été envoyées à leurs Cours respectives, pour avoir leur approbation. Les Conférences se continuent en attendant le retour des Expres qui ont été dépêchez.

A R-

A R T I C L E V.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considerable
en ALLEMAGNE , depuis le mois
dernier.*

I. **V**ienne. Le 2. Mai l'Empereur partit avec une nombreuse suite, pour aller au Château de *Luxembourg* prendre le divertissement de la chasse du Heron. S. M. paroît très-satisfaite de quelques Faucons dont le Prince de *Hannover* lui a fait present, & les trouve beaucoup meilleurs que les siens pour le vol. L'Imperatrice suivra avec les Archiduchesses, dès qu'elle sera relevée de ses couches, & le premier de ce mois S. M. reçut les complimens du Nonce du Pape, de l'Ambassadeur de *Venise*, & de toutes les personnes de distinction de la Cour des deux sexes, sur le rétablissement de sa santé. Le Prince Hereditaire de *Lorraine* a accompagné l'Empereur à *Luxembourg*, & comme ce Château n'est pas fort spacieux, on a préparé un Appartement dans le voisinage pour le logement de ce Prince, devant lequel on a posé une bonne Garde. S. M. travaille, dit-on, serieusement à le faire recevoir Electeur de l'Empire, & à lever les obstacles qui pourroient se rencontrer, & qui ne paroissent pas petits. Le 5. la Duchesse de *Beveren*, Sœur de l'Imperatrice, arriva ici, d'où elle se rendra à *Bade* avec l'Archiduchesse *Elizabeth*, pour y prendre les bains. Le 13. on celebra ici en magnifique gala la Naissance de la Serenissime Archiduchesse *Mari-Therese*, Fille aînée de L. M., qui entra dans la huitième année. On a reçu l'agréable nouvelle

de la grosseſſe des Princeſſes Electorales de *Saxe* & de *Baviere*.

II. Il s'eſt tenu ici divers Conſeils ſecrets ſur les affaires d'*Italie*, & on a, dit-on, pris la reſolution de faire défilér quelques Troupes de renfort dans ce Pais, que l'on doit tirer de *Hongrie*. Le Cardinal Cinfuegos a fait part en cette Cour de la découverte qu'il a faite d'un parti qui s'étoit formé dans le Conclave, pour élever au Pontificat le Cardinal Olivieri, & des meſures qu'il a prites pour le traverser. On ſe promet de grands avantages de la bonne union qui regne entre cette Cour & celle de la *Grande Bretagne*, & on eſpere que dans la prochaine Diette generale des Etats du Royaume de *Pologne*, on reglera la ſucceſſion de cette Couronne en faveur du Prince Royal & Electoral de *Saxe*, pour lequel S. M. I. s'intereſſe; les Grands du Royaume paroiſſans diſpoſez à lui donner leurs voix. Le 8. il ſe tint un Conſeil privé en preſence de l'Empereur, ſur les prétentions du Roi de *Sardaigne*, & cette affaire a été renvoyée au Congrès de *Cambrai*, pour y être réglée. On a dépêché un Courier à *Wetzelaer*, avec ordre de ſ'y conformer à la Reſolution Imperiale par raport à l'affaire du Calendrier, en attendant que l'on ſoit convenu avec le Corps Evangelique, & on a envoyé un Exprès à *Rome*, avec de nouvelles inſtructions concernant l'Election d'un nouveau Pape.

III. L'Empereur revint le 11. de *Luxembourg*, pour reſter ici ſeulement quelques jours; & le 12. étant l'anniverſaire de la délivrance de *Barcelonne* en 1706. ſi glorieuſe pour S. M., on en celebra la fête par des prieres & des rejoüiſſances publiques au bruit de toute l'Artillerie des Remparts. Le 14. l'Empereur & l'Imperatrice ſe rendent

des Princes &c. Juillet 1724. 53

dirent avec une nombreuse suite à la principale Eglise des Augustins déchauffez, & l'Archiduchesse nouvellement née y ayant été portée en ceremonie, Mr. Grimaldi Nonce du Pape donna la benediction à la mere & à l'enfant en presence de toute la Famille Imperiale & de la Duchesse de Boweren qui étoit revenue de *Bade* exprés. L. M. étant revenue au Palais, y dînerent en public, la Duchesse de Boweren dina à la table de l'Imperatrice Amelie, & le soir S. A. S. retourna à *Bade*. Le 16. on representa pour la premiere fois le nouvel Opera intitulé *Eristée*; les Acteurs & Actrices étoient des prinaipaux Seigneurs & Dames de la Cour, & il n'y eut que trois Musiciens qui eurent la permission d'entrer dans l'Orquestre pour servir en cas de besoin. On n'a encore rien vû d'aprochant de ce spectacle: tout y étoit surprenant; la beauté & la délicatesse de la Musique, la magnificence du Theatre, le goût des décorations, & la richesse des habits. Le 18. on fit une seconde représentation de cet Opera, les deux jeunes Archiduchesses y danserent avec une grace merveilleuse, & le 20. on en donna une troisième. L'Empereur & l'Imperatrice ont fait tirer deux Lotteries estimées 500. mille florins en faveur des Acteurs & Actrices; celle de l'Empereur pour les Cavaliers consistoit en épées, boëtes à tabac, & autres choses de cette espece d'or, & enrichies de pierreries; & celle de l'Imperatrice pour les Dames étoit composée de plusieurs bijoux. Les Dames ont été obligées de prendre en commun avec les Cavaliers des Billets dans les deux Lotteries, & les lots ont été tirez au sort pour prévenir toute jalousie. Cette Princesse a aussi fait present à l'Empereur du Livre de cet Opera enrichi de pierreries. Aucun Ministre

Etranger n'a été invité à ces fêtes , excepté le Nonce du Pape.

IV. Le 21. toute la Cour partit pour *Luxembourg* , & avant son départ , l'Imperatrice fit la ceremonie de donner à plusieurs Dames l'Ordre de la *Croix* , dans la Maison Professe des Jesuites. S. M. a élevé le Prince de Lampedouse Sicilien à une Dignité égale à celle de Grand d'Espagne , avec toutes les prérogatives & honneurs qui y sont annexez , pour lui & sa posterité. Le Comte de Wratislau va partir au premier jour pour aller à *Dresde* , en qualité de Ministre de S. M. , & de Grand Maître d'Hôtel de la Princesse Epouse du Prince Electoral de Saxe , & on croit que le Comte de Sinzendorf retournera à *Ratisbonne* comme Envoyé pour le Royaume de *Boheme*. La Duchesse de Beweren qui est revenuë de *Bade* , restera quelque tems au Château de *Luxembourg* ; & l'Imperatrice Doitaiere Amelie est rentrée dans le Monastere de *Salesiane* , où elle fait en partie sa résidence. Le Prince Hereditaire de *Lorraine* est indisposé , & on assure que c'est de la petite verole. Le 30. l'Empereur alla à *Halbturn* voir le beau Haras des Chevaux qu'on y entretient , & le soir il revint à *Luxembourg*. On a commencé à tirer la Lotterie de cette Ville , & le gros lot de 20000. florins est échu à S. M. qui avoit pris pour devise sur son Billet, *Bona causa*, *Bonus effectus*.

V. L'Empereur a , dit-on , envoyé ordre au Cercle de la *Basse Saxe* d'installer le Duc de *Reſſowich* dans le Duché d'*Holſtein-Ploën* , mais le Roi de *Dannemarc* paroît reſolu de maintenir le Comte *Carelſteyn* dans cet *Etat* , dont il l'a mis en poſſeſſion. Il eſt auſſi ſurvenu un démêlé entre l'Evêque de *Hildesheym* & la Regence d'*Han-*

soit que S. M. I. travaille à accommoder pour en prévenir les suites. On a fait savoir à l'Evêque de *Constance*, qu'il n'avoit aucun secours à attendre de l'Empereur dans les differens qu'il a avec les Cantons Suisses Protestans, & l'affaire pour l'Investiture de *Sienna*, qui rencontre toujours de grandes difficultez, à cause du refus que fait le Grand Duc de la recevoir de l'Empereur, a été renvoyée au Congrès de *Cambrai*. On ne peut rien penetrer dans ce qui se passe au Conclave; on dit seulement qu'il durera plus qu'on ne l'avoit d'abord cru; la Cour paroît assez indifferente sur l'Electiion d'un nouveau Pape, cependant si on en veut croire les nouvelles publiques, elles disent que l'on a envoyé ordre aux Cardinaux Imperiaux, de déclarer au Sacré College de la part de S. M., que si l'on ne procedoit pas tranquillement & de bonne foi à cette Electiion, on feroit marcher quelques Troupes pour y mettre ordre, d'autres ajoutent que S. M. I. a même déclaré qu'elle ne reconnoîtroit pas le nouveau St. Pere, s'il n'étoit élu canoniquement, & dans les formes requises.

VI. *Prusse. Berlin.* Le Roi & la Reine revinrent ici de *Postdam* le 12. Mai avec les jeunes Princesses, & L. M. vont presque tous les soirs souper à *Mont-Bijou*, Maison de plaisance située près de cette Ville. Le Prince Royal a été attaqué de la petite verole à *Postdam*; mais étant sortie à souhait, on le croit hors de danger. Le 20. le Roi retourna à *Postdam*, pour y faire revûe de ses grands Grenadiers, & le 21. S. M. revint ici, pour faire la revûe generale des Troupes qui sont en cette Ville. Le Roi les trouva fort lestes & en très-bon état, & les Chefs eurent ce jour-là l'honneur d'être splendidement traitez à dîner à la table de S. M. On compte qu'il y a

ici près de 15000. hommes, dont la plupart seront renvoyez incessamment dans leurs Quartiers. Une affaire survenue en cette Cour au Comte de Possé, Envoyé de *Suede*, & qui a été rapellé, a donné lieu à l'Ordonnance suivante. Elle porte en substance.

„ Que quoiqu'il soit loisible à tous Marchands
 „ & Habitans de cette Ville, de vendre leurs
 „ Marchandises, & louer leurs Maisons à qui
 „ bon leur semblera, soit argent comptant, ou à
 „ crédit, & que justice leur doive être renduë en
 „ cas de besoin ; néanmoins à l'égard des Mini-
 „ stres étrangers qui résident en cette Ville, com-
 „ me Ambassadeurs, Envoyez, Résidens, Com-
 „ missaires, Agens, Secretaires, &c. S. M. fait
 „ avertir un chacun, que comme les Ministres
 „ qu'Elle envoie dans les Cours étrangères, ne
 „ sont nullement sujets à leur Jurisdiction, ni
 „ pour dettes, ni pour quelque autre chose que ce
 „ soit ; de même S. M. ne juge pas non plus à
 „ propos d'exercer aucune Jurisdiction contre les
 „ Ministres des autres Puissances ; & qu'ainsi
 „ tous Bourgeois, Marchands, Artisans, qui fe-
 „ ront crédit ausdits Ministres Etrangers, & qui
 „ n'en seroient pas payez dans la suite, ne de-
 „ voient point s'adresser à S. M. pour en obte-
 „ nir des moyens de contrainte, d'autant qu'en
 „ pareil cas ils ne seront pas écoulez.

Il est arrivé à *Königsberg* 4. Vaisseaux de *Ste-
 tin*, ayans à bord quelques centaines de Famil-
 les qui doivent être conduites en *Lithuanie*
 pour s'y établir. On a formé un Camp à *Kuls-
 hof*, où 5. Regimens des Gardes à pied se ren-
 dirent le 21. ; la Cavalerie ne doit s'y rendre
 que lorsqu'il y aura suffisamment de fourages, &

des Princes &c. Juillet 1724. 57

Les Troupes resteront campées jusqu'à la mi Juin, que le Roi viendra les passer en revûë.

VII. *Saxe. Dresde.* Le General Comte de Flemming est revenu de *Varsovie*. Ce Seigneur a de frequentes conferences avec le Prince Electoral, & on croit qu'il ira dans peu à la Cour de *Vienne*. On avoit relolu de faire camper quelques Troupes Saxonnes dans la Plaine de *Pautsen*, mais on dit à present que ce Camp ne se formera pas pour ne point causer d'ombrage aux Polonois. Les affaires de ce Royaume sont plus broüillées que jamais, & l'ouverture de la Diette est toujours suspenduë. Le Roi fait tous ses efforts pour ramener les esprits, & rétablir l'union parmi la Noblesse, à quoi il y a peu d'apparence qu'il réussisse, dans la disposition où sont les choses.

VIII. *De quelques endroits d'Allemagne.* La Cour Palatine est à *Schwetzinghen*, où S. A. S. E. procure toutes sortes de divertissemens au Prince Emmanuel de Portugal qui y est encore. On mande de Munich que le 23. Avril l'Electeur de Baviere signa un ample Patente en faveur de l'Ordre *Constantinien de St. George*, dont le Comte Lascaris Paleologue Jean-Antoine, issu des anciens Empereurs d'Orient, est le Grand Maître; par laquelle Patente S. A. S. E. accorde aux Chevaliers de cet Ordre sa protection, & les mêmes prérogatives & privileges, dont les Chevaliers de l'Ordre Teutonique jouissent dans ses Etats.

Le 7. Mai on fit à *Bonn* l'ouverture de la Diette des Etats de l'Electorat de *Cologne*, & ce fut le Comte de Manderſcheydt Blanckembeym qui fit la proposition à l'Assemblée au nom de l'Electeur. On ne ſçait pas encore positivement quand

ce Prince viendra prendre possession de cet Elektorat. La nuit du 16. au 17. il gela fortement en ce Pays, ce qui n'est pas ordinaire dans cette saison, les fruits & les vignes en ont été fort endommagés. Le 7. Juin le General Comte de Flemming passa ici avec une suite de 20. personnes, venant de *Dresde* & allant à *Aix-la-Chapelle* exécuter une commission du Roi de Pologne auprès du Roi de Dannemarck, qui prend les bains dans ce lieu-là.

On apprend de *Munster* que le 8. on commença à travailler au grand Canal de communication entre cette Ville & celle de *Zwol*: ouvrage qui éternisera la memoire de l'Auguste Prince qui le fait construire. Il est arrivé aux environs de *Munster* plusieurs Regimens d'Infanterie, pour y travailler alternativement, & pour en pousser les travaux avec toute la diligence possible.

IX. *Hambourg*. Le Roi & la Reine de Dannemarck ont continué la visite de leurs Places & Fortereses en *Satlande* & dans le *Holstein Danois*, & arriverent le 10. Mai à *Sleswich*. Le 12. L. M. partirent pour *Rensbourg*, & le 13. elles se rendirent à *Gluckstat*, où Mrs. Surland & Licentiat Brock Magistrat de cette Ville les allerent complimenter le même jour, & leur faire le présent ordinaire. Le 16. la Cour partit pour aller dîner à *Blanckensee*, & coucher à *Uxtebude*; le 17. elle passa l'*Elbe*, & arriva le 18. à une heure après-midi à Brême, où elle fut reçue au bruit d'une triple décharge du Canon des Ramparts. La Bourgeoisie étoit sous les armes, & L. M. furent splendidement traitées à dîner par Mr. Bentleber. Sur les 4. heures elles partirent pour *Oldenbourg*, où elles ont resté jusqu'au 22. On s'attendoit que la Cour retourneroit de là à *Copenhague*

penhague, mais ce jour-là L. M. partirent au contraire *incognito* avec toute leur suite pour aller prendre les bains à *Aix la Chapelle*. Ainsi le tems de leur retour en *Danmemarc* est encore fort incertain. Le Comte Gabel Gentilhomme de la Chambre de ce Prince, est passé par ici retournant à *Copenhague*; & le 2. Juin le Prince Hereditaire de Saxe-Gotha y arriva avec le Prince son Frere, allans voyager en *Suede*. Le differend qui étoit survenu entre S. M. Danoise & le Magistrat d'*Hambourg*, au sujet de l'établissement d'un Pasteur Lutherien à Eppendorf, a été ajusté à l'amiable. Il paroît ici un nouveau Reglement du Roi de la *Grande-Bretagne* Electeur d'*Hannover* pour empêcher les violences qui se commettent dans les Duchez de *Brême* & de *Wehrden* quand il y arrive quelques Vaisseaux. Mr. Mentzer celebre Professeur en Mathematique a fait imprimer ses curieuses observations sur la derniere éclipse du 22. Mai. Le premier Juin un des Ponts de la Porte d'*Altena* se rompit, & cinq Soldats qui étoient dessus tombèrent dans le Fossé, & se blessèrent dangereusement. Les Troupes d'exécution qui sont dans le Duché de *Meklembourg* sont en mouvement, & on croit qu'elles menacent la Forteresse de Domitz, qu'elles ont envie d'investir de tous côtez.

ARTICLE VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en POLOGNE, & dans le Pais du NORD, depuis le mois dernier.

I. **P**ologne. *Varsovie.* L'ouverture de la Diette generale des Etats de ce Royaume paroît encore fort éloignée, la plûpart des Senateurs ne voulant pas y assister, qu'on ait réglé préliminairement quelques points qui forment la principale difficulté. Le Roi tient de frequents Conferencés sur les moyens de ramener les esprits, & de concilier les choses, & si elles ne prennent pas bientôt un meilleur train, S. M. pourra bien, dit-on, aller faire un tour dans ses Etats d'*Allemagne*. La plûpart des Diettes de *Lithuanie* ont jusqu'ici été infructueuses, à cause des grands débats qui s'y sont élevez sur divers points qui doivent être proposez à la Diette generale. La Noblesse, entr'autres, insiste à ce que cette Diette se tienne alternativement tous les ans en *Pologne* & en *Lithuanie*, quoi que S. M. ait déclaré plusieurs fois, qu'il étoit plus à propos qu'elle se tint à *Varsovie*. Le Grand Chambellan de la Couronne revint ici sur la fin d'Avril, & le General Comte de Flemming en partit au contraire pour retourner à *Dresde*. L'Abbé Sylva est passé par cette Ville, allant à la Cour de *Russie* en qualité d'Envoy Extraordinaire du Roi de *Portugal*.

II. Le 12. Mai le Roi étant entré dans la cinquante-cinquième année, tous les Courtisans parurent au Palais en magnifiques habits de Fête, & S. M. reçut leurs complimens sur l'Anniversaire

des Princes Ec. Juillet 1724. 61

faire de sa Naissance. La Cour a pris le deuil pour la mort de Madame Royale de Savoye, & S. M. a fait expédier à la Chancellerie des Lettres circulaires en date du 16. de ce mois, contenant les divers points sur lesquels les Senateurs doivent délibérer, avant l'ouverture de ladite Diette generale; leur recommandant une bonne harmonie & une prompte expédition. Les Universaux pour la convocation de cette Assemblée, sont imprimés, mais ils n'ont pas encore été signés ni envoyés. Le nouvel Evêque de *Plosko* a pris possession de son Evêché; le Palatin de *Culm* a été élu Maréchal de ce Tribunal, & le Starost Meraki Maréchal de *Lithuanie*. On écrit de *Lublin*, que le Palatin de *Kiovie* a fait son entrée publique en cette Ville, & qu'on lui a rendu tous les honneurs dûs à la qualité de Maréchal de ce Palatinat, dont il a été pourvu; le démêlé que ce Seigneur a avec le Grand General de l'Armée de la Couronne, a été remis à la décision du Primat du Royaume, qui va travailler à cette accommodation dès qu'on aura nommé un endroit convenable pour cela. Le General Comte de *Flemming*, après avoir fait la revûe des Troupes en *Saxe*, est parti de *Dresde* pour aller à *Aix-la-Chapelle* exécuter une Commission auprès du Roi de *Dannemarc*, qui prend les bains actuellement dans ce lieu-là.

III. *Suede. Stokholm.* On celebra le 28. Avril à la Cour par une magnifique Fête, l'Anniversaire de la Naissance du Roi, qui entra ce jour-là dans sa quarante-huitième année. L'affaire de *Vierolax* n'a pas été terminée comme on l'avoit prématurément débité; quoi que le Ministre de *Russie* insiste fortement à ce que l'on prenne là-dessus une résolution finale. Il s'est tenu des conférences
avec

avec cet Envoyé , pour tâcher d'accommoder cette affaire, & le résultat a été, que ce Port sera commun aux deux Nations : que leurs Vaisseaux & Marchandises pourront y entrer librement sans rien payer pour l'ancre ; qu'il sera entretenu à frais communs, & que la haute Jurisdiction en apartiendra à la *Suede*. On a fait, par ordre de S. M., la revûe & l'enregistrement de tous les Matelots qui sont au service de cette Couronne ; il s'en trouve 2300. à *Carelskroon*, 300. à *Stokholm*, & le reste dans les autres Ports du Royaume, jusqu'à la concurrence de 5000. L'Amiral Baron de Spaar, qui étoit chargé de cette Commission, est revenu à la Cour, & a fait rapport au Roi de l'état de la Marine. L'Amiral Comte de Taube est au contraire parti pour *Carelskroon*, avec ordre de mettre en Mer l'Escadre des Vaisseaux qu'on y a équipés. On dit que Mr. Ribikof, nouveau Ministre de *Russie*, a déclaré à quelques Senateurs, que le Czar son Maître a résolu de payer immédiatement après son retour de *Moscou*, la somme qu'il s'est engagé de payer cette année à la *Suede*, conformément au dernier Traité conclut à *Neustad*. Le 24. le Roi alla prendre le divertissement de la chasse dans l'Isle de *Randsmans-Oë*, & S. M. fait état d'aller visiter dans peu les Mines d'argent, de cuivre, & de fer, qui sont actuellement tout-à-fait réparées, & ne se sentent plus des dommages que les Moscovites y ont causé pendant la dernière Guerre. Mr. Bassewitz, Ministre du Duc d'Holstein, a déjà fait partir ses gros bagages, & va s'embarquer pour retourner à *Petersbourg*. Le Comte d'Horn a fait part aux Ministres Etrangers du Traité de Commerce que le Roi a conclu depuis peu avec le Czar, les assurant de la part de S. M. qu'il ne

conten-

des Princes &c. Juillet 1724. 63

contenoit aucun Article qui pût préjudicier aux autres Puissances du Nord.

IV. *Dannemarck. Copenhague.* La Princesse Charlotte Amelie qui avoit accompagné le Roi & la Reine dans le voyage qu'ils ont fait en *Futlande* & dans le *Holstein Danois*, est restée à *Coldingue*, & L. M., comme on scait, sont allez prendre les bains à *Aix-la-Chapelle*. La Princesse Epouse du Prince Royal avance heureusement dans sa grossesse, & c'est le Prince Royal qui donne les Audiences publiques & particulieres pendant l'absence de la Cour; les Ministres étrangers ayant été avertis de s'adresser à S. A. R. On parle d'une nouvelle Alliance défensive entre cette Couronne & quelques autres Puissances, pour maintenir la paix dans le Nord. On a lancé depuis peu à l'eau deux Vaisseaux de guerre, & sur l'avis que l'on a reçu que le Czar étoit disposé à fournir des forces au Duc d'Holstein pour le remettre en possession des Biens de ses Ancêtres, on travaille à mettre le reste de la Flotte en état de pouvoir bientôt tenir la Mer. Le Ministre de *Russie* continué ses instances pour obtenir le libre passage du *Sund* pour tous les Vaisseaux de sa Nation & ceux des François; mais l'on assure que le Roi fait solliciter la Cour de *France*, de maintenir le commerce entre les deux Couronnes sur le pied qu'il est actuellement. On a publié une Ordonnance qui regle le départ & l'arrivée des Postes pour le Nord. Le Major General Arnold est revenu de *Stockholm* avec toute sa Famille, & Mr. Wiebe est retourné en *Norvege*.

V. *Russie. Moscou.* Une indisposition survenue à la Czarine a retardé son Couronnement, & ce ne fut que le 7. Mai que la ceremonie s'en fit en cette Ville, avec toute la pompe & la magni-

nificente imaginable. En attendant qu'on en publie une relation, voici quelques particularitez quel'on en a apprises.

„ Dés le matin le Clergé, la grande & petite Noblesse, les Princes, Comtes, Boyards, & autres Seigneurs, se rendirent au Château de *Kremelin*, où on leur servit toutes sortes de rafraichissemens. A dix heures on tira le Canon, dont le bruit repondant successivement aux fanfares des Trompettes, annonçoit chaque santé qui se buvoit. A onze heures le Comte Golofkin Grand Chancelier se rendit dans la grande Salle, où tous les principaux du Pays étoient assembles, & leur fit par ordre du Czar le Discours, dont voici la substance : *Que les Etats de Russie avoient couronné l'année passée leur Souverain Pierre Alexovitz comme premier Empereur de la Grande & Petite Russie, & que S. M. s'attendoit que personne ne s'opposeroit au Couronnement de l'Imperatrice son Epouse, qui dans toutes les occasions qui s'étoient présentées, & particulièrement au Camp de Pruth, avoit souffert de grandes fatigues, & soutenu avec beaucoup de reputation le rang qu'elle tenoit &c.*

Quelques Députez repondirent qu'il n'y avoit personne dans l'Assemblée qui ne souhaitât depuis long-tems de voir cette Princesse *Imperatrice de toute la Russie*. Ensuite de quoi le Grand Chancelier retourna auprès de L. M., ausquelles il fit raport de la bonne disposition & de la soumission desdits Etats. A douze heures & un quart le Czar conduisit la Czarine son Epouse à son Carosse, qui étoit tout brillant d'or, d'argent, & de pierreries, & y prit place à ses côtez. Le Duc d'Holstein suivoit dans un autre Carosse d'Etat avec une des Princeses ; on voyoit ensuite

venir

des Princes Ec. Juillet 1724. 65

venir le Czarowitz avec le Prince aîné de Hesse-Hombourg ; l'autre Princesse avec le plus jeune Prince de Hesse-Hombourg suivoit avec le Grand Chancelier dans un autre Carosse d'Etat ; & un très-grand nombre de personnes de distinction chacun selon son rang. Le Carosse de L. M. étoit suivi de 20. Gentilshommes de leur Chambre à cheval, des Pages de L. M. & des Princes, & d'un grand nombre de Noblesse. Il étoit précédé des Gardes du Corps à cheval & à pied, ayant le Chevalier Imperial à leur tête, & la marche étoit fermée par un Escadron des Cuirassiers du Prince de Galitzin. Ce fut en cet ordre qu'on se rendit à l'Eglise Cathedrale, où l'on fit la ceremonie du Couronnement de la Czarine ; après quoi L. M. furent reconduites dans le même ordre au Palais, où l'on avoit préparé un magnifique repas qui ne finit qu'à 7. heures du soir. Toutes les fantez se burent comme le matin au bruit du Canon, & au son des Trompettes & Hautbois, & le soir on tira un très-beau feu d'artifice, après lequel il y eut un grand Bal qui dura jusqu'au lendemain matin. La Czarine ne quitta la Couronne Imperiale que lorsqu'elle alla se mettre au Lit, & il y eut des feux de joye, des illuminations, & d'autres rejoüissances publiques par toute la Ville pendant la nuit. La ceremonie du Couronnement a duré trois heures entieres ; l'Eglise étoit entourée de deux Regimens, l'un à pied & l'autre à cheval, qui en empêchoient l'entrée ; cependant on a sçu que ce fut le Czar lui-même qui mit la Couronne sur la tête de la Czarine, & que ce Prince donna ensuite la benediction à son Confesseur : fonction appartenant à S. M. comme Chef Suprême de l'Eglise de *Russie*. On comptoit jusqu'à 30.

Comtes & 20. Comtesses parmi les Officiers & Dames de sa suite, dont quelques-unes soutenoient la queue de la Robe de la Czarine; 50. Chambellans, 60. Gentilshommes de la Chambre, 20. Pages tous de service, & environ 30. Dames d'honneur. Le 8. S. M. reçut avant midi les complimens de tous les Grands, & il y eut table ouverte au Palais. Les Fêtes ont continué jusqu'au 10. jour de l'anniversaire de la Naissance du Duc d'Holstein, qui a été aussi célébrée avec une magnificence extraordinaire. Le jour du Couronnement, le peuple fut regalé de 4. Bœufs rotis & de 10. tonneaux de vin rouge & blanc, & tout s'est passé avec beaucoup d'ordre.

VI. Il n'y a pas grand fond à faire sur un Traité avec la *Porte*, si elle persiste à demander que S. M. rende toutes les Conquêtes qui ont été faites sur la Mer *Caspienne*. On pretend ici s'en tenir aux préliminaires publiez en dernier lieu, & dont nous avons fait mention dans notre précédent Journal, & on est si peu disposé à abandonner ces Places, qu'on a envoyé depuis peu un nouveau renfort de Troupes à *Derbent*, avec ordre au Gouverneur de cette Forteresse de se bien tenir sur ses gardes. Les Marchands Suedois commencent à jouir des fruits de la dernière Paix conclüe avec la Russie; les Officiers de toutes les Doïanes ayans ordre de les traiter, même avec plus de déférence que les autres Nations. On s'attend que dans peu le Mariage du Duc d'Holstein avec une des Filles du Czar sera rendu public, & que S. M. avant son départ de cette Ville, fera aux Etats de *Russie* une declaration plus positive que la précédente, par raport à la succession de sa Couronne. Le Traité qui se negocie entre cette Cour & celle de *France* rencontre quelques difficultez, mais

des Princes &c. Juillet 1724. 67

mais on espere les aplanir sans peine. On travaille à mettre la Flotte en état, & on ne doute pas que S. M. n'aille se promener cet Été sur la Mer Baltique. On vient d'apprendre que le Roi de la Grande Bretagne a nommé un Ambassadeur pour venir en cette Cour. On voit ici cette démarche avec beaucoup de satisfaction, & on croit que S. M. hâtera son retour à *Petersbourg*, pour y recevoir ce Ministre, & qu'elle nommera aussitôt un Ambassadeur pour aller à *Londres*. On dit toujours que cette Cour continue ses instances pour obtenir du Roi de *Dannemarck* le libre passage du *Sund*; à quoi néanmoins S. M. Danoise ne paroît pas fort disposée.

A R T I C L E VII.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en ANGLETERRE, en HOLLANDE, & aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.

I. **L**ondres. Quoique tout soit prêt à *Kensington* pour y recevoir le Roi, S. M. ne s'y rendra, dit-on, qu'à la mi-Juin, pour y passer quelques jours, & ira de là à *Hamptoncourt*. Les jeunes Princesses resteront à *Kensington*, & le Prince & la Princesse de Galles iront passer l'Été à leur Maison de *Richmont*. On est fort incertain si le Roi ira cette année faire un voyage dans ses Etats d'*Allemagne*; S. M. ne s'est pas encore expliquée là-dessus, & ce qui fait croire qu'Elle pourroit bien rester ici, est qu'on a apporté quantité de pots de terre remplis d'eau minerales de *Pirmont*, pour son usage. S. M. a eula

bonté de déclarer que les Benefices ou Cures qui sont à la nomination de la Couronne, seront à l'avenir donnez à ceux du Clergé seulement qui résideront dans le Comté où lesdits Benefices sont situez, pourvû qu'ils soient bien affectionnez au Gouvernement, & Milord Chancelier, à la recommandation de S. M., s'est aussi déterminé d'observer le même ordre par rapport aux Benefices dépendans de la Couronne, dont le droit de Patronage lui appartient comme Chancelier. S. M. a nommé le Docteur Blakburn à l'Archevêché d'*York*, vacant par la mort du Chevalier Dawes, & l'ordre a été expédié au Chapitre de cette Ville de proceder à son Election. Le Lord Dumbarton est parti pour son Ambassade de *Russie*; la Commission du Lord Carteret nouveau Viceroi d'*Irlande*, a passée les Sceaux, & le Duc de Grafton qu'il va relever, est revenu à *Londres* avec toute sa Famille: ce Seigneur a prêté le serment de fidélité pour la Charge de Grand Chambellan, & s'étant rendu au Palais le 26., pour y saluer le Roi, Sa Majesté lui remit la Baguette de Grand Chambellan, qui est la marque de cette Dignité. Le 24. le Duc de Neufcastle prêta aussi le serment ordinaire pour la Charge de Secrétaire d'Etat, dont il a été pourvû à la place du Lord Carteret. L'Ambassadeur de *Maroc* est revenu ici de la visite qu'il étoit allé faire des Chantiers du Roi, à *Chatham*, à *Wolwich*, & à *Portsmouth*. Mr. du Bourgay est parti pour aller à la Cour de *Prusse*, en qualité d'Envoyé extraordinaire de S. M., & Mr. Finch va résider à *Ratisbonne*.

II. Le 22. le Prince & la Princesse de Galles allerent à *Richmont*, pour voir la grande Eclipsé du Soleil qui se fit le soir vers les sept heures. Elle ne fut pas totale à *Londres*, & suivant le calcul

Un des plus habiles Astronomes, c'est la plus grande qui ait paru dans ce Royaume depuis près de 300. ans. Le celebre Docteur Wilsou fit les observations dans le Corps de Garde près le Parc de *St. James*, & il les expliqua aux spectateurs, qui payerent chacun une Guinée par tête pour y avoir entrée. Le Docteur des Ayguilliers est allé à *Bath*, & le Docteur Folkes à *Salisbury*, où l'Eclipse a été totale. Un François Horloger de Profession a inventé un métier pour piquer les jupes, où il y a 50. aiguilles qui piquent toutes à la fois; elles s'enfilent aussi toutes à la fois lorsqu'elles ont besoin d'être enfilées. Elles piquent non seulement des jupes & couvertures unies, mais encore avec des personages & autres figures. On prétend qu'en perfectionnant cette machine, on pourra augmenter le nombre des aiguilles jusqu'à 200. On a présenté au Roi un morceau très-curieux de Peinture & d'Optique, fait par le fameux Mr. Edoüard Scharlet Opticien de L. A. R., connu par ses Ouvrages, & sur tout pour avoir porté à leur dernière perfection les Lunettes pour affermir les vûës foibles par la longueur focale du verre. Mr. Newsham a inventé une machine qui élève l'eau d'un puits de 90. pieds de profondeur, à 30. pieds au dessus de son embouchure.

III. Rien ne marque mieux le genie & le caractère de la Nation Angloise, que les frequentes scènes tragiques qui se passent en ce País. On y voit un Règne & un sens froid qui surprend, & il faut qu'elle regarde la mort bien moins comme un mal, que comme le remede & la fin de toutes les miseres dont la vie est ordinairement travestée. Chez les Romains, c'étoit un heroïsme, chez nous la Religion adoucit cette espee de ferocité; & de toutes les Nations de l'Europe,

il n'y a plus que les seuls Anglois qui sachent franchir ce terrible pas avec une résolution étonnante, & une fermeté qui leur feroit honneur, s'ils en faisoient un usage plus convenable. Il se passe peu d'ordinaire que les nouvelles publiques ne fassent mention de quelque aventure de cette espece: rien n'est plus commun en *Angleterre* que de voir des gens se pendre, se noyer, se casser la tête, ou se jeter d'un troisiéme étage dans la rue de dessein prémédité. Peut-être, dira-on, que c'est l'effet d'un premier mouvement ou du desespoir, qui les porte à faire précipitamment ces actions: point du tout, & ce que nous allons rapporter a de quoi faire revenir ceux qui sont dans cette prévention. Voici le fait.

Mr. Henri Mordaunt, Fils aîné du défunt General de ce nom, & Neveu du Comte de Peterboroug, après avoir signé & fait signer il y a quelques jours son Testament par le Sr. Brisac Notaire public, se retira dans sa Maison sur les 11. heures du matin dans la rue de *St. James*, où il se tira un coup de pistolet dans la tête, dont il mourut sur le champ, & il se porta à cette action sans aucune aparence de maladie, ou raison de desespoir. On trouva sur sa table son Testament avec deux Lettres, l'une adressée à son frere, qui est Lieutenant aux Gardes, & l'autre à un de ses amis, qui contenoit en substance ce qui suit.

MON CHER AMI,

Vous croirez avec tout le monde que je suis un fou enragé, d'avoir pris la résolution que j'ai prise, mais vous devez être persuadé que je suis en tres-bon sens, & qu'il n'y a aucune folie

en

des Princes &c. Juillet 1724. 71

en moi. Je vous écris étant au Cassé, attendant Mr. Brisac Notaire public : je souris en lisant les papiers de Nouvelles ; & avant qu'il soit peu je leur fournirai matiere pour un paragasse.

Mr. Mordaunt ayant appris le malheur arrivé à son Frere, se rendit dans sa Chambre, où il ne le vit pas plutôt étendu, qu'il tira son épée pour se tuer. Mais le Valet qui l'avoit averti, & qui le suivoit, l'en empêcha. Il tomba lui-même évanouï, & on le mit au lit où il demeura jusqu'à la nuit suivante, qu'il sorti de la maison sans être aperçu, ayant laissé un Billet sur sa table, par lequel il marquoit, *que son affliction étoit si grande, qu'il pouvoit à peine la supporter : qu'il se retiroit en un lieu, d'où il ne reparoitroit jamais dans le monde ; mais qu'on devoit être assuré qu'il n'avoit aucun mauvais dessein sur lui-même.* En effet on ne l'a pas revû du depuis, & on n'a pû encore découvrir en quel endroit il s'est retiré.

IV. Le 4. Juin jour de la Pentecôte, le Roi revêtu du grand Collier de l'Ordre de la *Farrerie*, & accompagné du Prince de Galles, & d'une nombreuse Noblesse, alla faire ses dévotions dans la Chapelle du Château de St. James. S. M. par un effet de son attention à procurer le bien de ses Sujets, a établi dans chacune des 2. Universitez de *Cambrige* & d'*Oxford*, une Charge de Professeur en Histoire moderne, & une autre pour enseigneur les langues Allemande, Française, Italienne, & Espagnole, à 20. jeunes Etudiens qui serviront dans la suite de Secretaires aux Ministres dans les Cours étrangères. Ces deux Professeurs seront à la nomination du Roi, & tirés de ces mêmes Universitez, où ils devront

avoir pris le degré de Maître és Arts, ou de Bachelier. Leurs appointemens seront de 400. livres sterlings chacun, sur quoi ils seront obligez de tenir un sous-Maître pour enseigner les Langues. Le Sr. Charles Lumley Frere du Comte de Scarborough a eu l'honneur de baiser la main du Prince de Galles, & de le remercier de la Charge de Gentilhomme de sa Chambre, dont il a été depuis peu pourvû. La Comtesse de Maar & la Vicomtesse de Bollingbrock sont revenues depuis peu de *France* avec la permission du Roi, & l'on croit que c'est pour solliciter le pardon de S. M. en faveur de leurs Epoux qui sont hors du Royaume, pour avoir trempé dans la dernière rebellion. Suivant le calcul du Docteur Julien on a fait en cette Ville sur la fin de l'année dernière 1723. l'inoculation de la petite verole, à 474. personnes, dont 9. sont mortes, & 29. auxquelles elle a été sans effet. On équipe dans les Ports de ce Royaume 18. Vaisseaux de guerre, pour couvrir les Côtes, & les mettre à couvert de toute surprise. La Charge de Secrétaire d'Etat pour l'*Ecosse*, ne sera pas supprimée comme on l'avoit publié, & on dit qu'elle sera conférée au Comte de Finlater à la place du Duc de Roxborough.

V. On fit à *Edimbourg* le 14. Mai l'ouverture de l'Assemblée générale du Clergé d'*Ecosse*, Mr. Guillaume Wishart Principal de l'Université de cette Ville en fut nommé Modérateur, & on y fit lecture de la Commission du Comte de Finlater & Scafield principal Commissaire de S. M. Ce Seigneur y fit un très beau Discours, auquel le Modérateur répondit. On nomma un Comité pour dresser la réponse à la Lettre du Roi, & cette réponse ayant été approuvée deux jours après,

des Princes &c. Juillet 1724. 73
a été envoyée au Lord Townshend Secrétaire
d'Etat, pour la présenter à S. M. ; en voici la
traduction.

S I R E,

Nous reconnoissons avec justice, que c'est une
des plus éclatantes Benedictions que notre
Dieu misericordieux, a répandu sur cette Eglise
Nationale, par la bonté que V^{otre} Majesté a eu,
de la soutenir si gracieusement dans toutes nos Af-
semblées.

La confiance que V^{otre} Majesté veut bien avoir
en nous, par sa grande bonté, fondée sur notre
conduite dans nos précédentes Assemblées, nous
cause une Foye inexprimable. Nous ferions tort à
notre Sainte Religion, nous manquerois aussi à ce
que nous sommes redevables au meilleur de tous
les Souverains, & nous nous oublierions nous mê-
mes, si nous ne nous appliquions unanimement & avec
Zeile, aux moyens les plus efficaces pour la conser-
vation de la Paix, & la prospérité de l'Eglise,
comme aussi pour la Supression de l'Impieté & du
Blaspheme, & pour empêcher l'accroissement du
Papisme. Nous sommes en même tems pleinement
persuadés, que du côté de V^{otre} Majesté, il ne se-
ra jamais rien oublié pour parvenir à ces heuren-
ses fins, dont dependent l'honneur de Dieu & le
bien de Sujets de V^{otre} Majesté.

La grande experience & capacité du Comte de
Finlater & Seafield, le Zeile & l'affection qu'il a
fait paroître en diverses occasions importantes, pour
la personne sacrée de V^{otre} Majesté & son Gouver-
nement, & son attachement inviolable aux Dog-
mes de l'Eglise d'Ecosse, qui l'ont rendu si recom-
mendable à V^{otre} Majesté, font que le Choix qu'Elle

a fait de lui, pour représenter votre Personne Royale dans notre Assemblée, nous est très agreable.

Que le Dieu Tout-Puissant, (qui éleva au tems désiré V^{otre} Majesté sur le Trône, pour soutenir la Cause Protestante dans les Pais Etrangers, & pour maintenir aussi la Religion & les Libertés de vos Dominations,) continue d'une maniere visible, à répandre sa Benediction sur V^{otre} Sacrée Personne, & sur les deliberations de V^{otre} Conseil, pour faire échouer tous les pernicieux desseins de nos Ennemis communs ; Qu'il lui plaise benir aussi leurs Alteffes Royales le Prince & la Princesse de Galles, avec leurs Serenissimes Enfants, & rendre la Succession à la Couronne perpetuelle à leur Posterité ; Et qu'après que la Providence aura accordé à V^{otre} Majesté un long & heureux Regne sur la Terre, Elle pueffe être couronnée dans le Ciel, d'une Couronne de gloire incorruptible ; Ce sont & ce seront toujours les Vœux ardens des très-fidelles & soumis Sujets de V^{otre} Majesté &c.

On parle de mettre fin dans peu au Parlement d'Irlande, la Cour n'étant pas contente de ce qui s'est passé dans la dernière séance, au sujet de la Patente que le Roi a accordé au Sr. Wood pour fabriquer de la Monoye de cuivre, & qui a été rejetée.

VI. *Hollande. La Haye.* Mr. Buys Pensionnaire de la Ville d'*Amsterdam*, a été nommé pour aller remplir l'Ambassade de *Dannemarc*, à la place de feu Mr. Goës. Le 19. Mai il arriva ici une Députation extraordinaire des Etats de la Province de *Zelande*, & le 20. ils furent complimentez à leur logement au nom des Seigneurs Etats d'*Hollande* & de *Westfrise* par des Députez de la Noblesse & des Villes. Le 26. ils furent introduits

des Princes &c. Juillet 1724. 79

avec les ceremonies accoutumées dans l'Assemblée de L. N. G. P. & on y procéda à l'élection d'un nouveau Président du grand Conseil à la place de feu Mr. Amiral. Le choix tomba sur Mr. Corneille Bynkershoëck qui étoit Confeiller dans le même Conseil pour la Province de *Zelande*, & qui a depuis prêté le serment de fidelité ordinaire. Mr. Chambery Secrétaire de l'Ambassade de *France*, a notifié la nomination que le Roi vient de faire du Marquis de Fenelon, pour venir remplacer ici le Comte de Morville.

VII. Le 3. Juin les Seigneurs Etats d'*Hollande* & de *Westfrise* se separerent jusqu'à une nouvelle convocation ; & ce jour-là les Députés de *Zelande* partirent pour retourner dans leurs Provinces, munis des Lettres de recreance qui leur avoient été délivrées de la part de L. N. G. P. On a reçu avis que le Roi & la Reine de Danemarck sont arrivés à *Aix-la-Chapelle*, pour y prendre les bains, & que de là ils pourront bien venir faire un tour *incognito* dans ces Provinces.

VIII. On a reçu des Lettres de l'Amiral Godin Commandant l'Escadre Hollandoise qui a croisé pendant tout l'Eté sur les Corsaires d'*Alger*, qui marquent : qu'étant arrivé à la hauteur d'*Alger* avec son Escadre, il avoit fait faire des propositions de Paix au Dey de cette Republique ; que ledit Dey avoit reçu fort gracieusement un Lieutenant qui lui remit une Lettre de sa part, & qu'il répondit à cette Lettre en des termes très-obligeans ; que là-dessus on s'envoya des ôtages de part & d'autre, & que Mr. Godin ayant d'abord demandé au Dey la restitution des Vaisseaux, Effets & Esclaves enlevés sur les Hollandois par les Corsaires d'*Alger*, ce dernier avoit répondu, que lesdits Vaisseaux & Effets étant déjà vendus ou envoyés ailleurs, il n'étoit pas possible de les restituer, & qu'à l'é

gard des Esclaves , on ne pouvoit non plus les rendre que pour de l'argent ; sur quoi Mr. Godin avoit fait offrir une somme pour la rançon desdits Esclaves ; mais que le Dey avoit répondu , qu'il ne pouvoit obliger les Habitens à les relâcher sous un prix limité : qu'on devoit s'accorder la-dessus avec ceux sous le pouvoir de qui ils étoient ; que d'ailleurs la Régence n'avoit jamais traité sur un tel pied avec aucune Puissance ; qu'il étoit néanmoins résolu de renouveler les Articles du Traité de Paix conclu en 1712. entre la Régence d'Alger & L. H. P. , moyennant qu'on fit un présent à ladite Régence lors de la conclusion de ce nouveau Traité : sçavoir , 6. pièces de Canon de bronze chacune de 36. livres de balle , 8. pièces de Canon de fer de 10. livres , 5. Cables de 16. pouces de diametre , 1400. fusils , 1400. Sabres , 14000. Boulets de Canon , 1000. quintaux de poudre , & 50. Mats de Navire ; que le Contr'Amiral Godin n'étant pas autorisé d'accepter ces conditions , on lui demanda quel présent il pouvoit offrir , sur quoi il répondit qu'il pourroit s'engager à donner jusqu'à 20. mille florins par an , 6. années durant ; mais que le Dey persista dans sa demande , allegant que la Régence n'avoit pas besoin d'argent , & qu'elle estimoit infiniment plus un présent ; que cet Article n'ayant pû être négocié , Mr. Godin avoit fait sçavoir au Dey qu'il alloit se retirer avec son Escadre , dans le port d'Espagne le plus proche , en attendant de nouvelles instructions de L. H. P. les Etats Generaux les Maitres , &c.

IX. *Pais-Bas. Bruxelles.* L'Evêque de Rochester qui s'étoit retiré ici en sortant d'Angleterre , est parti pour aller à *Montpellier* , & Mr. Vander Hagen pour la Cour de *Vienne* , où il va prendre

des Princes &c. Juillet 1724. 77

à la possession de la Charge de Conseiller du Conseil de *Flandres*, qu'exerçoit ci-devant feu Mr. Thitghen. Le Magistrat d'*Anvers* ayant fait défendre aux Officiers de la Doïane de laisser passer aucun Bateau venant d'*Hollande* & de *Zelande* chargé de poisson frais, à moins que les Bateliers ne produisent de bons Certificats comme ils ont acheté ce poisson en public, le Conseil de *Brabant* a annullé l'Ordonnance qui avoit été renduë par ledit Magistrat, comme inouïe & contraire à la liberté publique; condamnant ledit Magistrat d'*Anvers* à une amande de 50. risdales au profit du Fisc, pour chaque Bateau qu'ils pourront faire arrêter, & leur enjoignant en outre de répondre dans huitaine sur cette interdiction. Mrs. Van Kerfel & Proly Députés de la Compagnie des *Indes* ont fait voir au Marquis de Prié le Lion d'or qu'ils doivent aller présenter à l'Empereur, & S. Exc. l'a trouvé parfaitement bien fait, & même plus pesant qu'il n'est porté par l'Octroi d'érection accordé à ladite Compagnie. Le 28. Mai on fit l'ouverture de la Foire de cette Ville, & il y eut ce jour-là Procession solennelle, à laquelle assisterent le Magistrat & les Corps des Métiers. Milord Withworth, second Plenipotentiaire de S. M. Britannique au Congrès de *Cambrai*, & le Marquis de Blanford, Petit Fils du feu Duc de Malborough, sont passés par cette Ville allans prendre les eaux à *Spa*. On a aussi appris que le Roi & la Reine de *Dannemarc* sont arrivés à *Aix-la-Chapelle* pour y prendre les bains, & le Marquis de Castillon, Fils du Marquis de Prié, se dispose à y aller complimenter L. M. au nom de Sa Excellence.

X. *Spa*. On m'a envoyé l'avertissement suivant pour l'insérer dans ce Journal.

EN consequence des grandes plaintes faites au Magistrat de Spa par plusieurs personnes d'un rang distingué des Provinces étrangères, à l'occasion des eaux que l'on débite chez eux, comme puisées dans les Fontaines dudit lieu ; dans lesquelles néanmoins, bien loin de reconnoître les vertus & les effets avantageux qu'elles ont coutume de procurer depuis tant de siècles aux personnes qui en usent, ne servent, au contraire, qu'à produire de pernicieux effets aux malades qui les boivent ; ledit Magistrat voulant précautionner le Public, & le détromper dans un point qui entraîne après soi de si fâcheuses consequences, declare à tous & à chacun, que plusieurs Marchands de leur voisinage ; sçavoir les Srs. Grandchamp ; Penay, Manay, de Fonc, Deschamps, Boudon, & d'autres, font emplir depuis plusieurs années dans des sources étrangères, communément connues sous le nom des eaux de Bru, & de Nivelles, plusieurs centaines de milliers de Bouteilles, qui sont ensuite envoyées dans les Païs étrangers, particulièrement en Angleterre & en Hollande, avec toutes les apparences exterieures des veritables eaux de Spa ; ainsi ceux qui désormais ne voudront pas se méprendre, ni rien risquer, pour leur santé dans l'usage desdites eaux pourront s'adresser dans la suite, tant en Angleterre qu'en Hollande, aux personnes qui seront indiquées en peu de jours au public par ledit Magistrat.

A R T I C L E VIII.

Qui contient les Naissances, Mariages, & Morts des Princes & autres personnes illustres, depuis le mois dernier.

I. **N**aissance. La Comtesse de Bulington est accouchée à *Londres* d'une fille.

II. Mariage. Le 18. Mai le Comte de Preskau épousa à *Vienne* dans la Chapelle du Palais Imperial la jeune Comtesse d'Orting, Dame d'Honneur de l'Imperatrice Regnante, en presence de L. M., qui honorerent la ceremonie de leur presence.

III. Morts. Le 6. Mai le Prince de Soubise mourut à *Paris* de la petite verole à l'âge de 28. ans. Il étoit Fils du Prince de Rohan, Capitaine Lieutenant des Gendarmes de la Garde, Gouverneur de *Champagne* & de *Brie*, &c. Charges dont le défunt avoit la survivance. Il avoit épousé *Anne-Julie-Adelaïde de Melun*, dont il laisse 3. garçons & une fille.

Le Comte de Caprara est mort à *Boulogne*, & laisse un million 200000. écus de bien à sa Fille unique, qui a épousé le Comte de Montecuculi.

Le Comte de Priego, Grand d'Espagne, est mort à *Madrid*, sans laisser d'enfans mâles; & sa Grandesse passée à la Comtesse de Priego sa Petite Fille.

Le 11. le Chevalier Guillaume Dawes, Archevêque d'*Yorck*, mourut à *Londres*.

Le Cardinal Tanara, Doyen du Sacré College, mourut à *Rome* au commencement de Mai, âgé de 74. ans: il étoit Evêque d'*Este* & de *Veltri*,

&

& pourvû de l'Abbaye de *Nenantola* près de *Bologne*, qui lui raportoit 7000. écus de revenus. Cette mort fait vaquer un cinquième Chapeau de Cardinal.

Le 18. mourut à *Paris* la Princesse de Soubize, Epouse de celui dont nous avons fait mention ci-dessus, de la petite verole qu'elle avoit gagnée en servant le Prince son Epoux pendant sa maladie. Elle avoit été nommée Gouvernante des Enfans de *France*, en survivance de la Duchesse de Ventadour.

Mr. Lamoignon de Basville, qui a été pendant 30. ans Intendant de *Languedoc*, & si connu des Protestans de ce Pais, vient de mourir à *Paris*.

Le Comte d'Oxford & Mortimer, Baron de *Harley*, Grand Tresorier d'*Angleterre* dans les dernieres années du Regne de la Reine Anne, Chevalier de la *Farretiere*, &c. mourut le premier juin à *Londres* d'une pleurésie, âgé de 64. ans.

Le Baron de Cruykenberg est mort à *Malines* de la petite verole.

Mr. François Maria Spinola est mort à *Genes*.

Madame Cinthie Orighi, Sœur du Cardinal de ce nom, est morte à *Rome* fort âgée.

Nous renvoyons au mois prochain, faute de place, plusieurs Pièces interessantes, comme l'Edit contre les Religioneux de France; celui de S. A. R. de Lorraine, au sujet du Commerce, & des Especes d'or & d'argent dans ses Etats; & de l'élevation du Cardinal Orsini, Archevêque de *Benevento*, & Dominicain, à la Papauté.